



République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la recherche
scientifique

Université de M'sila

Institut De Gestion Des Techniques Urbaines

Mémoire de fin d'étude en vue
d'obtenir un diplôme de licence LMD

Thème :
Aménagement de la bande de protection des sites archéologiques
cas d'étude Tagdempt Tiaret



Réaliser par :

-Mediouni Rachida
-Ammour Imane
-Ziane Karima
-Mebarki Fatima Zohra
-Bourakna Khadidja
-Mamouni Kheira

Encadreurs:

-Mr MILI MOHAMED
- Mr OUDINA FATEH

Juin 2013



بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Remerciements

Au terme de ce travail, nous tenons à remercier en premier lieu nos encadreurs messieurs : MILLI MOUHAMED et FATEH OUDINA d'avoir accepté de diriger ce travail de recherche.

Nous les remercions également pour leur disponibilité, leur orientation ainsi que pour leur soutien indéfectible surtout dans les moments de doute et de découragement.

Nos remerciements vont aussi à monsieur DARAF LABDI qui a fait en sorte que la formation se déroule dans la meilleure condition possible, nous remercierons également Mrs : DJAÏDJAA HACHEMI, DOUGHA SOFIANE, HADJI ABDELKADER d'avoir évalué et enrichi ce travail de recherche.

Nous adressons aussi nos sincères reconnaissances à tous les enseignants de l'institut de gestion des techniques urbaines.

Dédicace

C'est notamment trop touchant à dire mais c'est juste pour ceux qui sont trop chers pour moi :

A ma mère « Bouakkaz Zhor » ...en vous, je voie la maman parfaite, toujours prête à se sacrifier pour mon bonheur...merci pour tout Maman chérie.

A mon père...qui m'a toujours appris à être la meilleure, ton absence m'a maintes fois rappelé le sens de la responsabilité.

A ma tante « Bouakkaz Khaldia » ... je lui remercie pour m'avoir aidé à ranger mon éternel désordre et pour son énorme support pendant la rédaction de mon projet.

A tout mes amis sans oublier Mlle Djeldjel Fatima et Housseem ...merci pour votre aide et votre soutien.

A tous ceux qui ont contribué de près ou de loin à la réalisation de ce travail.

Rachida^^

Dédicace

Je dédie ce mémoire

A mes très chers parents qui ont toujours été là pour moi tout au long de mes études et qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance.

A mes chers frères Mohamed et Abdou et ma très chère sœur Soumya et son époux Ahmed et leurs fille Aroua et mes sœurs Zineb Maroua et Ihsane pour leurs patiences et leurs soutiens qu'ils n'ont cessés d'apporter au cours de ma formation

a mon grand père et mon oncle

A mes meilleurs amis et surtout Abdeslam

Imene

Dédicaces

Je dédie ce mémoire

A ma mère que le bon dieu bénisse son âme

A mon père Ziane Mohamed

A mes très chers sœurs et frères qui ont toujours été là pour moi tout au long de mes études et qui m'ont donné un magnifique modèle de labeur et de persévérance. J'espère qu'ils trouveront dans ce travail toute ma reconnaissance et tout mon amour.

A ma famille, mes amis et pour finir AMINE.

Karima

Dédicace

*Je dédie ce travail
A ma mère Belahcene Turkia*

A mes frères Mounir et Housseem

A ma sœur Ismahane

A mon père que le bon dieu bénisse son âme.

A Djilali

A Abd el Malek

*merci pour m'avoir toujours supporté dans mes décisions
merci pour tout votre amour et votre confiance pour m'avoir et
dédié ce travail comme preuve de respect de gratitude et de
reconnaissance.*

Fatima Zohra

Dédicace

Je dédie chaleureusement ce modeste travail à tous ceux et celles qui ont veillé pour faire de moi une personne instruite et qui ont déployé des efforts pour m'assurer une bonne carrière. Que dieu le miséricordieux les protège et les accueille dans son vaste paradis. A mes parents pour les renforts moraux et matériels qui m'ont soutenu dans ma démarche .a mon petit frère Messaoud Salah Eddine et ma sœur Halima ikrame et je n'oublie pas ma grande mère et mes tantes paternelles et maternelles.

A mes amies les plus proches Nedjela, Sara, Nadia, Rachida, Karima, Imene, kheira, Fatima.Z Fatima Tazi, Hassena, souhilla, Mohamed et bien sûr je n'oublie pas Rabah et à tous ceux qui m'ont encouragé à franchir ce long chemin appelé " les études " qui restera pour moi toujours indéterminé.

Khadîdja

Dédicace

Je dédie ce travail :

À ma mère Yamina source d'affectation de courage et d'inspiration qui a autant sacrifié pour me voir atteindre ce jour de soutenance.

À mon père M'hamede à qui je dois du respect. Qu'il retrouve ici l'expression de ma profonde reconnaissance pour tout l'effort et le soutien incessant qui m'a toujours apporté.

À mes frères : Ayoub et Mohamed

À mes sœurs : Fatiha

À mon grand-mère «Alia » que Allah la protège.et à toute ma famille.

À mes amies : Ziane Karima, Mebarki Fatima Zohra, Mediouni Rachida, Bourakna Khadidja, Ammour Imane.

À Monsieur Mili Mohamed et Fatah Oudina que je les respecte beaucoup.

A mes bien-aimés aux quelles je conserve des souvenirs indélébiles :

Mustapha et Fatah

À tous mes collègues de institut GTU

À tous ceux que je porte dans mon cœur.

À tous ceux qui me sont chers.

Kheira

SOMMAIRES

Introduction générale...

Introduction.....	I
-Problématique.....	1
-L'objectif	2
-Motivation du choix du site.....	3
-Méthodologie.....	4
• Les techniques de recherche.....	4
• La structure générale du mémoire.....	5

Chapitre 1: Approche théorique...

Introduction...

- Concepts.....	7
• L'urbanisme.....	7
• Village.....	7
• Aménagement.....	7
• Les sites archéologiques.....	7
• Les réserves archéologiques.....	7
• La mise en valeur.....	7
• La protection des sites archéologiques et historiques	7
• Les vestiges archéologiques	8
• Les villages socialistes agricoles (VSA).....	9
• Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques.	11
• Le tourisme.....	12
➤ Le tourisme.....	12
➤ Les différents types de tourisme.....	13
✓ Le tourisme culturel.....	13
✓ Le tourisme à caractère sportif.....	13
✓ Tourisme de masse.....	13
✓ Tourisme rural.....	14
➤ Les facteurs influant sur le tourisme.....	14
✓ Le facteur géométrique.....	14
✓ Le facteur climatique.....	14
✓ Le facteur économique.....	14
✓ Le facteur culturel.....	14
✓ Autres facteurs.....	14
- Les études antérieures.....	15
• L'étude de : Tizirt un patrimoine en péril.....	15
• L'étude de : PPMVSA de Tipasa.....	16

Chapitre 2: Approche analytique...

Introduction...

- Présentation de la wilaya de Tiaret.....	18
• Situation et limites de la wilaya de Tiaret.....	18
• Les reliefs de la wilaya de Tiaret.....	21
- Présentation de la commune de tagdempt	22
• Situation et limite de la commune de tagdempt	23
➤ Les limites.....	23
➤ Les montagnes	23
➤ Les oueds	23
➤ Le paysage naturel.....	25
✓ La cascade de Sidi Ouadah.....	25
✓ Oued mina.....	25
✓ Le plateau	25
• Situation du POS	26
• Classification des sols	26
• Contraintes et servitudes	27
➤ Contraintes naturelles.....	27
➤ Contraintes artificielles.....	27
• Cadre climatique	27
➤ Pluviométrie.....	29
➤ Température moyenne mensuelle de l'air	29
➤ Humidité de l'air.....	30
➤ Les vents.....	30
• Le réseau routier.....	31
➤ Le chemin de la wilaya 11	31
➤ Les chemins communaux.....	31
➤ Les pistes.....	32
➤ Le ferroviaire.....	33
- Les analyses du site.....	34
• Analyse démographique.....	35
• L'analyse de cadre bâti.....	37
➤ Les habitats.....	37
➤ Typologie d'habitat.....	37
➤ Etat de bâti.....	38
➤ Etat des hauteurs.....	38
➤ La nature juridique.....	41
➤ Les équipements.....	41

✓ Education.....	41
✓ Santé.....	42
Conclusion...	
✓ Communication.....	42
✓ Les infrastructures d'accueil.....	43
▪ Une mosquée.....	43
▪ Un stade.....	44
✓ Les infrastructures administratives.....	44
▪ Une APC.....	44
▪ Commerce.....	45
➤ L'analyse de cadre non bâti.....	47
✓ L'analyse de l'espace vert.....	47
▪ Les fonctions.....	47
○ Fonction écologique et environnementale.....	47
○ Fonction sociale	
○ Fonction esthétique.....	47
✓ L'analyse des réseaux divers.....	49
▪ Les voiries.....	50
▪ Les différents types de voirie.....	50
○ Voie primaire.....	50
○ Voie secondaire.....	51
○ Voie tertiaire.....	51
▪ Parkings.....	53
▪ Les trottoirs.....	53
▪ L'eau potable.....	54
▪ Réseau d'assainissement.....	55
○ Réseau unitaire.....	55
▪ L'éclairage public.....	56

Conclusion...

Chapitre 1: Projet final

Introduction

- Le PPMVSA.....	59
------------------	----

Introduction...

➤ Historique.....	60
➤ Les caractéristiques du secteur.....	61
➤ Fiche inventaire du site.....	62



- Description64
- Des fouilles et recherché précédentes.....66
- Fiche de diagnostic des sites archéologiques..... 68
- Les mesures d’urgence73
- Recommandations (interventions projetées)..... 75
- Les données du site du projet.....80
- Les opérations d’intervention.....80
- Programmation..... 81
- Principes d’intervention.....83
- Le cahier des charges..... .89

Conclusion...



sommaire des cartes

Numéro	Les cartes	Page
01	La richesse culturelle et naturelle de Tiaret	20
02	Le réseau routier	34
03	Les habitats	40
04	Les équipements existants	46
05	L'état des voiries	52
06	La situation de la commune de Tagdempt	59
07	Délimitation des zones d'étude	74

sommaire des Tableaux

Numéro	Les tableaux	Page
01	La classification des sols	26
02	Le taux pour les années avenir	28
03	La pluviométrie	29
04	La température de l'air	29
05	Évolution de la population de la commune de Tagdempt (1977/2008)	35
06	La répartition des habitats	36
07	La scolarisation	36
08	Education	41
09	Santé	42
10	gravité des dommages	68
11	Les risques qui menacent les sites	69
12	Le niveau de dangerosité	70
13	Caractéristique des sites	71



sommaire des graphiques

Numéro	Les figures	Page
1	La chute de la Pluit	28
2	La température en C°	30
3	l'évolution de la population de Tagdempt (1977/2008)	35
4	Le pourcentage de sexe	36
5	Le pourcentage des voiries	50

sommaire des conceptions

Numéro	Les conceptions	Page
1	Le centre artisanal	85
2	Les détails de la zone de repo	86
3	Plan de masse	87
4	Les détails de complexe	88



sommaire des figures

Numéro	Les photos	Page
1	La wilaya de Tiaret et ses limites	18
2	La commune de Tagdempt et ses limites	22
3	Le relief de la commune de Tagdempt	24
4	Le paysage de la commune de Tagdempt	25
5	Chemin de la Wilaya N° 11	31
6	Chemin communal	32
7	Les pistes	32
8	Le réseau ferroviaire	33
9	Les toitures	37
10	Type d'habitat existant	37
11	La déférence entre les hauteurs	38
12	La déférence entre les hauteurs	38
13	les changements effectués par les habitants	38
14	les modifications appliquées	39
15	les modifications appliquées	39
16	la répétition d'une unité	39
17	CEM	41
18	Ecole primaire	41
19	Centre de santé	42
20	PTT	42
21	<i>représentent la bibliothèque</i>	43
22	<i>représentent la bibliothèque</i>	43
23	<i>représentent la bibliothèque</i>	43
24	une mosquée	43
25	Stade	44
26	APC	44
27	Locaux fermés	45
28	Magasin d'alimentation générale	45



29	Cafétéria	45
30	les espaces vert existants	47
31	les espaces vert existants	47
32	le boisement situé à l'entrée du village	48
33	Les terrains qui seront programmés pour recevoir des habitats collectifs	48
34	Le chemin de wilaya N11	49
35	voie primaire (cw11)	50
36	voie secondaire	51
37	voie tertiaire	51
38	le stationnement sur les trottoirs	53
39	l'état des trottoirs	53
40	l'état des trottoirs	53
41	l'état des trottoirs	53
42	représente les deux réservoirs	54
43	le forage de Tagdempt	54
44	les lignes électriques	56
45	les lignes électriques	56
46	Plan de Casbah	66
47	Hammam AEK	66
48	Le POS programmé	75
49	Délimitation proposé	75
50	L'influence de l'urbanisation sur les sites archéologiques	76
51	Elimination du Chemin de la Wilaya	76
52	Le danger le CW11 sur les vestiges	77
53	Le transfère de deux fermes	77
54	Identification des sites et leurs servitudes	78
55	La zone de protection	78



sommaire des photos aériennes

Numéro	Photos aériennes	Page
01	Les deux sites par rapport le village	62
02	Le premier site (les Rostomides)	64
03	La zone en 1992	65
04	La zone en 2013	65

Introduction générale

Introduction

Problématique

L'objectif

Motivation du choix du site

Méthodologie



Introduction :

Les vestiges archéologiques font partie de l'environnement historique de l'être humain qui témoigne de son ingéniosité (mettant en exergue le processus de son évolution) tout en lui attribuant un sentiment identitaire d'appartenance. Par conséquent, les sites archéologiques sont le résultat d'un processus historique marqué par la succession d'époques, de courte ou de longue durée.

Chaque époque laisse ses empreintes sur lesquelles d'autres viennent se superposer. Ces traces sont alors assimilées à des archives (archives du sol), une source potentielle d'informations, dans lesquelles, chaque génération a son dossier. Le patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel est l'ensemble des bien qui permettent aux futures générations de mieux apprendre le temps dans ses trois dimensions : passé, présent, future.

Dans la plupart des pays du monde, le patrimoine architectural est considéré comme un témoin de la civilisation qui exprime la vie quotidienne du peuple, son niveau intellectuel, sa religion, ses traditions et ses coutumes. Dans ces pays, la conservation de ce patrimoine est parmi les priorités des gouvernements, parce qu'il représente une richesse culturelle et économique renouvelable.

Depuis plusieurs années, l'homme s'intéresse à l'environnement, au patrimoine, à la durabilité sociale et économique... En effet les conséquences du développement technique, technologique, scientifique et économique ont constitué une sonnette d'alarme. Cette dernière lui a permis de reconsidérer non seulement sa façon d'utiliser, de transformer le milieu dans lequel il vit, mais aussi son passé à travers la revalorisation et la sauvegarde du patrimoine archéologique et architectural.

L'Algérie pourrait être un paradis pour l'archéologie : des sites innombrables, un énorme potentiel inexploré et sans doute l'un des plus imposants ensembles de mosaïques du monde méditerranéen. A l'époque coloniale (1830-1962), les français ont lancé les premières fouilles, exhumant en priorité les monuments impériaux et spectaculaires.

Les villes Algérienne ont connu pleine d'événements (des états : Romains, Alhamadaan, islamiques, le colonisateur, les berbères ...) de ce fait elles sont très variées de part de population et de la culture. Chaque ville dispose d'atouts historiques, culturels et naturels qui offrent aux visiteurs une diversité intéressante.

Dans notre pays cette richesse est délaissée, elle est entrée dans le monde des oubliettes. Sa sauvegarde doit être l'idée dominante de toute étude et action.

Le patrimoine archéologique de l'est algérien a subi des dégradations naturelles et celles causées par les activités et le manque de conscience humaine.



Parmi ces activités humaines nous mentionnons l'urbanisation et l'extension anarchique des villes qui ont un impact négatif sur les sites archéologiques et c'est du à la négligence des responsables.

Ces villes se sont élargies sans aucune étude ni perceptions de ce qu'elles vont devenir ; dont le but de cette urbanisation est de répondre aux besoins et exigences des habitants même si c'était au détriment des terres agricoles ou sites archéologiques...sans prendre en considération les conséquences qui vont les faire perdre leur valeur et leur rôle.

La ville de Tiaret comme toutes les villes Algériennes dispose pas mal de richesses intéressantes mais elle tombe dans un profond sommeil.



Problématique :

En Algérie la notion du patrimoine demeure figée et sélective ne couvrant qu'une partie infime de cette richesse.

La prise en charge du patrimoine naturel ou bâti est très limitée et insuffisante à tous les niveaux. Le rôle de chaque intervenant dans ce domaine est d'une importance capitale pour la réappropriation de notre territoire avec toutes ses composantes naturelles, culturelles et architecturales. Dans ce sens il nous semble que toutes les institutions scientifiques, tel que notre département, doivent être les innovateurs dans le mouvement qui doit être enclenché dans le processus de son évolution, de la prise en charge de notre patrimoine sur toutes ses formes.

Tagdempt est marquée par deux périodes l'une antique et l'autre coloniale et après l'indépendance l'implantation d'un village socialiste agricole qui font d'elle un site d'une grande valeur mais qui reste vulnérable et rare à cause de plusieurs facteurs.

Ce village apparaît à cause d'une vision politique étatique sans grande stratégie susceptible d'assurer un développement endogène conséquent ni une protection pour ces sites archéologiques.

De là ; nous avons abouti à élaborer une problématique spécifique pour ce village qui repose sur les questions suivantes :

Comment peut-on protéger et mettre en valeur nos sites archéologiques ? Et comment faire pour stopper l'extension de ce village ?

Quelles sont les opérations qu'il faut prendre en charge afin de renforcer la vocation touristique ?



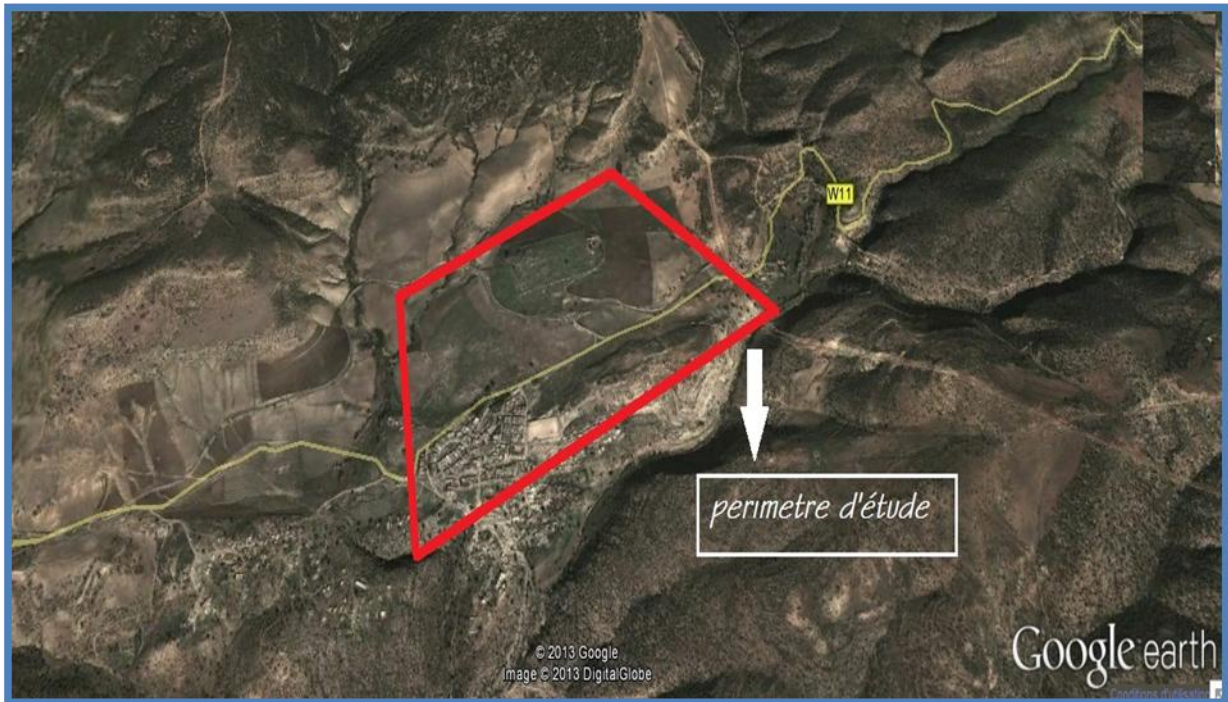
L'objectif de l'étude :

- La protection de site et la réorganisation de la zone d'étude.
- Proposition d'un plan de sauvegarde.
- Limitation du village et stopper son extension.
- Proposer un aménagement dans et hors la bonde de protection pour atteindre un développement touristique.
- Faire du tourisme une source de croissance de la région.
- Introduire des éléments naturels (verdure, jet d'eau...) pour aménager l'extérieure.
- Proposer des équipements touristiques.
- La proposition d'un laboratoire qui sera un milieu de contact, recherches et de travail pour les étudiants et les chercheurs (centre de recherche archéologique).



Motivation du choix du site :

Figure(1) : représente le périmètre d'étude



Source : Google earth

Le choix de cette zone a été essentiellement motivé par les raisons suivantes :

- La valeur historique de la zone.
- La présence de plusieurs sites archéologiques (Rostomide et cité d'AEK).
- Protection de ces sites.
- C'est un des villages socialiste agricole.
- Sa proximité du centre ville (Tiaret).
- L'implantation du village a été faite anarchiquement sans prendre en considération les systèmes de liaison, alors il faut intervenir sur le tissu urbain pour donner au site une véritable organisation.
- Trouver des solutions pratiques aux problèmes qui subit cette région et comment ils devraient l'organiser dans le domaine touristique et renforcer l'image culturelle du village.
- La contradiction dans les principes et les objectifs des ministères de la culture et de l'urbanisme.



La méthodologie et techniques de recherche:

I. La méthodologie du travail s'articule autour de deux aspects fondamentaux:

- Aspect descriptif.
- Aspect analytique.

II. **Les techniques de recherche:**

La collecte des données qui a compté sur :

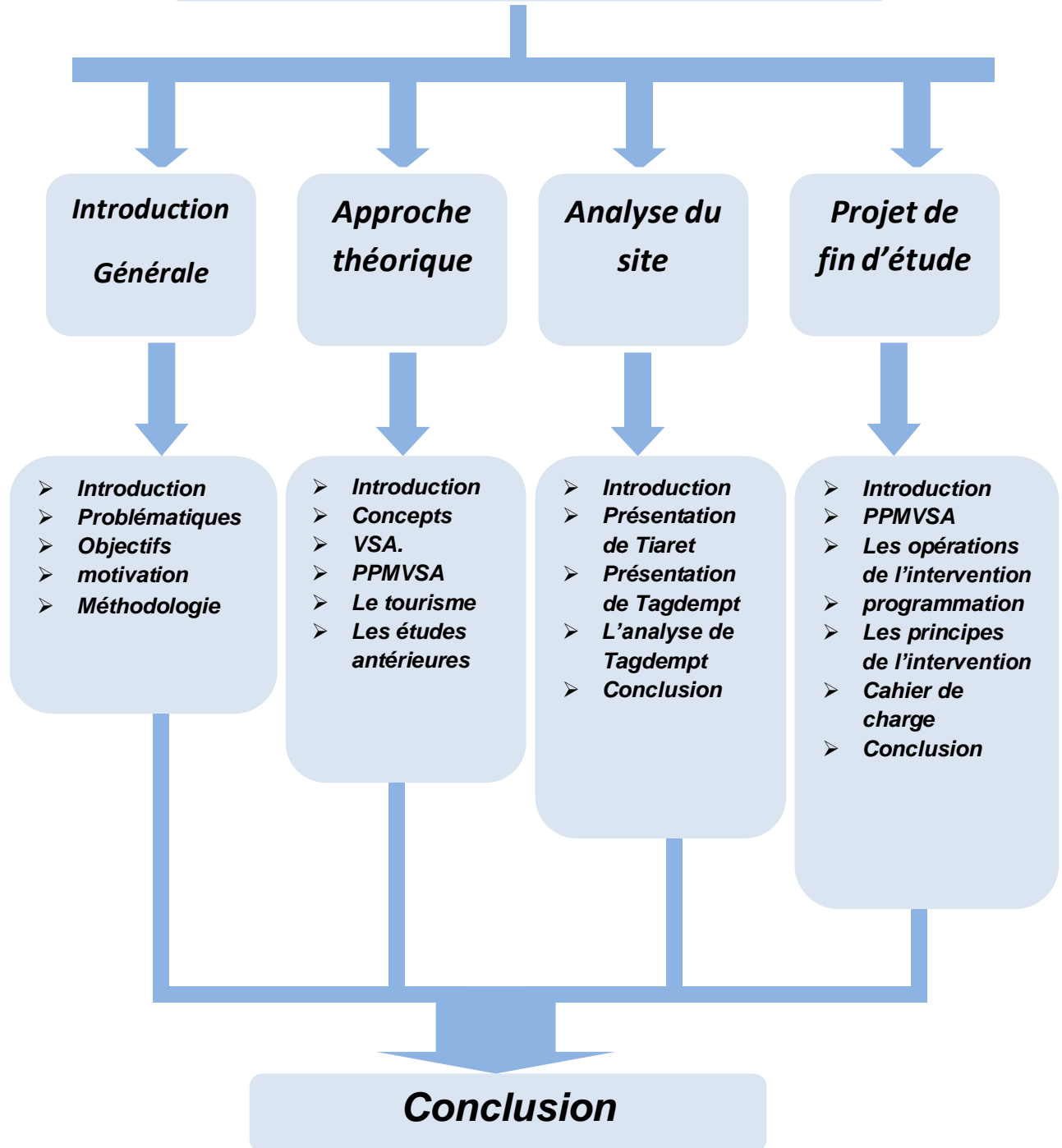
- L'étude de tissu urbain de la zone d'étude.
- La prise des photos à partir de plusieurs visites.
- L'analyse:
 - Les documents administratifs et des rapports (le POS de la commune de Tagdempt et de la documentation de la direction de la culture...).
 - Des livres, mémoires, et internet...
 - Les interviews: la confirmation de la validité des informations collectées à partir du maire et le technicien au niveau de l'APC.
 - Les organisations et les autorités pour nous munir par les informations et les statistiques nécessaires.
 - Des plans, des cartes, et des tableaux statistiques (de POS de la direction de la culture...).

Enfin, nous passerons au projet final où nous intervenons pour réaliser nos objectifs.



**Aménagement de la bonde de protection des sites archéologiques ;
cas d'étude Tagdempt Tiaret.**

Structure générale du mémoire



Chapitre 1 : Approche théorique

Introduction

Concepts

VSA

PPMVSA

Le tourisme

Les études antérieures

Introduction :

Dans le thème « Aménagement de la bonde de protection des sites archéologiques (cas d'étude Tagdempt Tiaret) » nous allons voir dans le premier chapitre les points suivants :

Quelques concepts pour donner une idée claire sur le travail abordé (l'urbanisation, village, aménagement, les sites et les réserves archéologiques, la mise en valeur, la protection du patrimoine archéologique et historique, vestige archéologique et le VSA) et vu que notre but est proposer un aménagement pour protéger nos vestiges archéologiques et atteindre un développement touristique nous allons voir qu'est ce que c'est : un PPMVSA, le tourisme et les types que nous favorise pour atteindre notre but.



Concepts :

- **L'urbanisme** est alternativement défini comme science, et/ou technique de l'organisation spatiale des établissements humains. La pratique de l'urbanisme est multiforme, on en fait, en créant un lotissement, en composant un espace public ou un ilot, en dressant un plan d'aménagement et d'extension de ville, en réalisant des réseaux technique , en dressant un schéma de transport, ainsi que la prise des mesure nécessaire et correctes en cas ou l'existence des cas délicats. (Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement).
- **Village** agglomération rurale possédant suffisamment d'habitations permanentes pour avoir une vie propre et disposant d'équipements économiques et sociaux lui conférant une certaine autonomie. (Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement).
- **Aménagement** est une action volontaire, impulsée par les pouvoirs publics (gouvernement ou élus selon l'échelle du territoire concerné) qui suppose une planification spatiale et une mobilisation des acteurs (population, entreprises élue locaux, administration). Il peut se concevoir à des échelles très diverses : du territoire d'un pays (aménagement du territoire), jusqu'à une ville ou un quartier (aménagement urbain ou urbanisme). (Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement).
- **Les sites archéologiques** sont définis comme des espaces bâtis ou non bâtis qui n'ont pas de fonction active et qui témoignent des actions de l'homme ou des actions conjuguées de l'homme te de la nature, y compris les sous sols y afférents et qui ont une valeur historique, archéologique, religieuse, artistique, scientifique, ethnologique ou anthropologique. (Mémoire pour une conservation intégré des sites archéologiques dans la politique national de l'aménagement du territoire ; cas d'étude Souk-Ahras).
- **Les réserves archéologiques** sont constituées d'espaces où n'ont pas été effectuées des prospections, des investigations et qui peuvent contenir des sites et monuments qui n'ont été ni identifiés, ni recensés, ni inventoriés. Elles peuvent receler en sous-sol des vestiges. (Internet).
- **La mise en valeur** est un acte permanent de réappropriation par lequel on détermine le rôle et la place d'objets et monuments du passé lointain ou récent dans le tissu socio-économique et culturel actuel. C'est aussi un acte pédagogique et médiatique permettant la circulation du savoir par tous moyens appropriés. (Mémoire de : Mise en valeur des sites archéologiques on milieu urbain ; Anne Warnette Pierre Upèt).
- **La protection du patrimoine archéologique et historique** est un acte permanent d'identification, de contrôle et de surveillance des biens culturels matériels et immatériels à travers les mécanismes de l'inventaire et du classement. (réhabilitation des sites historique ; cas d'étude KsarAdgha la wilaya de Adrar).



- *Vestige archéologique; le vestige selon le dictionnaire Larousse de la langue française signifie ce qui reste d'une chose détruite, ou perdu. Dans le domaine de l'archéologie il signifie ce qui subsiste des activités humaines ; cela inclut les structures, les objets et les traces laissées par le passage de l'homme qui sont le plus souvent réduit à l'état de vestige, à la suite des dégradations survenues avec le temps. Ces vestige ont pour l'archéologie une fonction de témoins avec les qualités de témoins culturels, paléontologique, témoins des activités, de l'économie, l'art...etc. (Mémoire de : Tizirt un patrimoine en péril).*



Les villages agricoles socialistes(VSA) :

Après avoir travaillé au renforcement de l'Etat et au démarrage d'une industrie moderne, le pouvoir révolutionnaire algérien va concentrer ses efforts à partir de 1971 sur le secteur agricole par le lancement de la Révolution Agraire. La politique mise en œuvre dans ce but consiste dans la création de mille villages ruraux avant 1980. Les grandes orientations concernant ces «villages de la Révolution Agraire» en prenant le nom de «villages socialistes » sont données en juillet 1972.

Les villages socialistes s'intègrent dans la stratégie globale de la Révolution Agraire dont ils sont les éléments constitutifs. Ils poursuivent donc les mêmes objectifs. La Révolution Agraire doit assurer la transformation radicale du monde rural algérien par l'engagement de celui-ci dans le processus, général de type socialiste.

- Elle vise l'élévation de la productivité de l'agriculture par une meilleure répartition des terres et par la modernisation des conditions d'exploitation dans le cadre d'unités de production viables (fondées sur le regroupement en coopératives), Elle doit assurer la promotion sociale et culturelle des masses rurales par l'amélioration de leurs conditions de vie et leur insertion dans le progrès économique et social.
- Elle vise l'instauration de nouveaux rapports sociaux de type socialiste par la suppression des rapports d'exploitation et par la mise en place d'une gestion collective et démocratique des moyens de production dans le cadre coopératif.

L'action' des villages de la Révolution Agraire sur l'espace doit intervenir à deux niveaux:

- Au niveau global, les villages sont présentés comme un outil privilégié d'aménagement du territoire. Leur implantation judicieuse doit permettre le remodelage de l'espace rural hérité de la colonisation, qui ne correspond pas aux objectifs de l'Algérie indépendante. Les villages visent à une utilisation rationnelle de l'espace en redistribuant la population selon les possibilités économiques de chaque région. Ils doivent assurer la satisfaction des besoins sociaux de ces populations en dessinant dans l'espace un réseau hiérarchisé et structuré d'équipements. La transformation de l'espace rural vise, au niveau national, à un meilleur équilibre entre espace rural et urbain en assurant aux masses paysannes des conditions de vie et un niveau de revenus semblables à celui des villes.
- Au niveau ponctuel, le village doit permettre de résoudre la contradiction entre les formes d'habitat caractérisées par la dispersion et une organisation productive basée sur le regroupement. Cette contradiction s'exprime dans le problème de la distance Habitat/Travail. En effet, les coopératives sont formées d'individus dont les lieux d'habitat sont souvent différents et situés à plus ou moins grande distance des terres qui leur sont affectées. Le village, en rassemblant les attributaires dans un même lieu et à proximité immédiate des terres, va permettre un meilleur fonctionnement des unités de production dans la mesure où, en plus d'un gain de temps et d'énergie, il améliorera les conditions de travail et surtout rendra possible une meilleure organisation collective du travail.



Le village doit permettre également d'offrir l'infrastructure spatiale nécessaire à l'exploitation des terres en assurant des équipements et services liés à la production : hangars, étables, moniteurs agricoles, etc.

Selon le Président Boumediene, il s'agit à travers les villages d'éliminer le gourbi et surtout l'esprit de gourbi avec tout ce qu'il comporte de pauvreté et d'esprit individualiste». Il s'agit donc d'offrir des structures qui permettent de lutter contre l'analphabétisme, l'isolement culturel, la faiblesse du niveau technique et politique, etc.

La localisation et le « dimensionnement » des villages doit se faire d'une façon judicieuse sur la base d'études régionales approfondies afin de répondre aux objectifs de viabilité économique et de structuration de l'espace. Pour cela la participation des bénéficiaires doit être effective à tous les niveaux : localisation, type de logement, équipements, réalisation, gestion, etc.

Le village socialiste est avant tout « une création nouvelle » d'au moins 100 logements dotés d'équipements et de toutes les infrastructures nécessaires. Les équipements varient selon la taille et la population éparse à desservir mais doivent se composer d'au moins une unité scolaire, une salle polyvalente, une salle de soins, une antenne administrative, une agence postale, un centre commercial, un hammam, une mosquée, une aire de jeux, un hangar de stockage, auxquels viendront s'ajouter un centre artisanal, une bergerie et/ou une étable collective.

Les logements doivent se composer d'au moins deux pièces, d'un bloc technique et d'une cour fermée offrant une possibilité d'extension. Les infrastructures concernent l'alimentation en eau potable, l'évacuation des eaux usées, les voiries, les voies d'accès, l'électrification et le téléphone

Le ministère de l'urbanisme est chargé du choix et de l'élaboration des projets ainsi que de leur réalisation. C'est à lui que revient également de le mettre en place.

(Mémoire de : villages socialistes algériens ; Mdm Ripault Megerand).



PPMVSA :

Le plan de protection et de mise en valeur fixe les règles générales d'organisation, de construction, d'architecture, d'urbanisme, d'occupation du sol s'il y a lieu, ainsi que les servitudes d'utilisation du sol, notamment celles relatives à la détermination des activités qui peuvent y être exercées dans les limites du site classé et de sa zone de protection.

Le PPMVSA comprend :

1. *Le rapport de présentation* qui doit énoncer les références au plan directeur d'aménagement et d'urbanisme (PDAU), lorsqu'il existe et mettre en évidence l'état actuel des valeurs archéologiques pour lesquelles est établi le PPMVSA. Il fait apparaître les mesures arrêtées pour la conservation et la mise en valeur du site archéologique et de sa zone de protection.
2. *Le règlement* qui fixe les règles générales d'utilisation des sols et les servitudes ainsi que les opérations envisagées dans le cadre de la protection, de la gestion, de l'exploitation et de la mise en valeur du site archéologique et de sa zone de protection. Le règlement peut également inclure tout ou partie, selon les cas, des dispositions de l'alinéa 1er de l'article 18 du décret exécutif n° 91-178 du 28 mai 1991, susvisé.
3. *Les documents graphiques* qui font apparaître les conditions précisées dans le règlement ainsi que celles relatives à la gestion et à l'exploitation, à court, moyen et long termes, du site archéologique.
4. *Les annexes* qui doivent comprendre tout ou partie des documents graphiques et des pièces écrites requises pour un plan d'occupation des sols, dans le cas où le site archéologique ou sa zone de protection se situent dans une zone urbanisée.

Le PPMVSA est élaboré en trois phases définies comme suit :

Phase 1 : diagnostic et en cas de besoin projet des mesures d'urgence.

Phase 2 : relevés topographiques et archéologiques et avant-projet du PPMVSA.

Phase 3 : rédaction finale du PPMVSA. (*Le Journal Officiel*).



Le tourisme :

Le tourisme a ses débuts ne concernait qu'un petit nombre d'aristocrates Anglais qui partaient à la fin de leur période de formation faire le "grand tour".

Sur le plan statistique la définition inclut les déplacements de plus de vingt-quatre heures et par extension les voyages d'affaires.

Le tourisme est apparu à une époque précise, en Europe, son apparition date de deux ou trois siècles, et de d'origine anglaise.

Le développement du tourisme a été favorisé par les progrès en matière de transport (chemins de fer, paquebots, et plus tard le voyage aérien) et aussi par des innovations dans la grande hôtellerie et dans les systèmes de commercialisation des voyages.

Toutefois, selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, le tourisme est défini comme étant « les activités de personnes voyageant vers des endroits à l'extérieur de leur milieu habituel et séjournant dans ces endroits pendant moins d'une année consécutivement à des fins de loisir, d'affaires ou à d'autres fins » ! Voilà bien des définitions en termes divers, mais qui se rejoignent finalement. En effet, se rapportant aux loisirs, mais aussi à la santé, le tourisme a aujourd'hui une signification temporelle, psychologique surtout pour ceux qui partent au soleil pour fuir la « grisaille du temps » (de l'Europe ou l'Amérique en hiver, vers l'Afrique par exemple), mais aussi celle économique se rapportant aux frais d'hôtel, de déplacement (billet d'avion, taxi, restaurations, activités, découvertes des goûts culinaires, des objets d'art, des objets de souvenir typique eu terroir...).

L'évolution du tourisme s'inscrit dans un contexte où chacun programme soigneusement ses vacances. Dans cette direction, quatre secteurs du tourisme possèdent un fort potentiel de développement : la culture, notamment à travers le patrimoine ; l'authenticité, qu'il s'agisse de l'éco-tourisme ou du tourisme vert ; la santé et la recherche de l'équilibre personnel ; enfin, le sport et la poursuite de l'extrême (alpinisme, trekking, sports de glisse, parapente, etc.)



Les différents types de tourisme :

- Le tourisme balnéaire.
- Le tourisme à caractère familial et social.
- Le tourisme culturel.
- Le tourisme de santé ou thermal.
- Le tourisme des jeunes.
- Le tourisme à caractère sportif.
- Le tourisme de congrès et d'affaire.
- Tourisme de masse.
- Tourisme rural.

Le tourisme culturel :

Très élitiste même dans les pays développés, il est pratiquement inexistant en Algérie. Il ne s'exprime pas encore en tant que besoin auprès de la population locale et reste l'apanage d'une clientèle étrangère. Néanmoins, la vulgarisation du tourisme culturel devrait constituer à la fois un objectif pour valoriser le patrimoine culturel et également un moyen de motivation pour les jeunes pour la recherche de la culture sous toutes ses formes.

Le tourisme à caractère sportif :

Peut constituer un support pour le développement des échanges, particulièrement chez les jeunes fervents de l'activité sportive. Les événements internationaux constituent à travers le monde des vecteurs de promotion et de connaissance de pays ou de régions.

Tourisme de masse :

On peut appeler tourisme de masse le phénomène de concentration massive des touristes à un endroit donné. On parle de tourisme de masse car ils séjournent en masse dans un lieu bien précis. Ce qui aide à provoquer cette foule de personne tient aussi au fait que les salariés prennent tous leurs vacances aux mêmes périodes. Les mois de juillet et d'août sont évidemment les plus réputés.



Tourisme rural :

Le tourisme rural est une forme de tourisme qui se développe beaucoup. Il est souvent appelé tourisme vert. Il attire de plus en plus de personnes et surtout les amoureux de la nature. En effet, le tourisme rural sous-entend des vacances à la campagne, des activités sportives la plupart du temps ainsi que des rencontres, des moments de partage et de proximité avec les habitants des villages que l'on visite.

Les facteurs influant sur le tourisme :

Le facteur géographique : *Il joue un rôle important, il pourra changer la nature des produits touristiques d'une région à une autre selon les sites et les paysages offerts par chaque région.*

Le facteur climatique : *La nature de l'offre touristique dépend du climat de la région (Tourisme balnéaire, Tourisme saharien).*

Le facteur économique : *L'offre touristique est liée au progrès technologique et législatif ainsi qu'aux moyens de transport et de communication de cette région.*

Le facteur culturel : *La culture et les traditions d'un peuple peuvent attirer des gens curieux, appelés TOURISTES, à visiter leur région ; on peut donc de cette manière renforcer l'aspect culturel et bien sur l'économie de ce pays.*

Autres facteurs :

- *Les ressources naturelles et culturelles.*
- *La capacité d'accueil de la région.*
- *Les caractéristiques de la clientèle.*
- *La formation des infrastructures humaines. (Internet).*

Les études antérieures :

1- Etude de : TIGZIRT un patrimoine en péril

***Présentation :** Tizirt accueille chaque année des dizaines de milliers de visiteurs attirés non seulement par ces plages, mais surtout par son parc archéologique, et ses ruines monumentales.

Donc cette étude tend à la revalorisation de ce patrimoine, et précieusement à la mise en valeur de ce parc pour stopper la dégradation du site archéologique et proposé des équipements adéquat pour le fonctionnement de la ville durant toute l'année.

*** Problématique :**

Comment réconcilier la ville avec son environnement naturelle ? et comment peut on mettre en valeur notre site archéologique ?

*** Les objectifs :**

- L'intégration des deux parcs archéologiques en éloignant tout organisme étranger.
- La récupération de la structure antique.
- Reconstruction le rempart romain à travers les fouilles.
- Délimitation du site par des systèmes de contrôle adéquats, et des systèmes qui aurait moins d'impact sur l'environnement : utilisation des éléments naturelles (rangées d'arbres).
- Réhabilitation des sentiers historiques tels que le cardo qui servira de voie d'accès importante et l'allée coloniale, ainsi que d'autres voies qui faciliteront la découverte du site comme système de circulation interne.
- Aménagement d'une bande végétale autour de l'air archéologique.
- Sauvegarder le sous sol archéologique et ceci en appliquant les lois juridiques qui interdisent de construire sur les terrains archéologiques.

*** Solutions a adopté :**

- Reconstruction des monuments à travers les fouilles.
- Sauvegarder le sous sol archéologique et ceci en appliquant les lois juridiques qui interdisent de construire sur les terrains archéologiques.

2- Etude de : PPMVSA de Tipasa

* **Auteur** : Dr. Arch. Amina ABDESSEMED-FOUFA.

Présentation : Cherchell est une ville chargée d'histoire depuis la plus haute antiquité jusqu'à la période coloniale. Elle a connu une stratification superposée de plusieurs civilisations. Cette caractéristique du site a conduit à l'étude non seulement de la ressource archéologique mais aussi aux ressources architecturale, paysagères, culturelle, touristique et socio-économique afin de la conserver durablement et de les intégrer dans la dynamique socio-économique de la ville et de son territoire environnant.

* **Problématique** :

Le problème des sites archéologiques de Tipasa est la pression économique et développement urbanistique rapide, menacent aujourd'hui les diversités culturelle existantes qui soutiennent la pérennité de beaucoup de nos patrimoines historiques.

* **Les objectifs** :

- Délimitation du périmètre du PPMVSA pour les sites classés « Patrimoine mondial » et « national ».
- Identification des mesures d'urgences si nécessaire.
- Elaboration d'un plan de conservation des sites archéologiques et de sa zone de protection.
- Elaboration d'un plan d'aménagement urbanistique et de nouvelles constructions dans la zone de servitude.
- Elaboration du règlement.

* **Solutions a adopté:**

- Délimitation du périmètre du PPMVSA.
- Identification des mesures d'urgences si nécessaire.

Chapitre 2 : Approche analytique

Introduction

*Présentation de la wilaya de
Tiaret*

*Présentation de la commune de
Tagdempt*

L'analyse de la zone d'étude

Conclusion



Introduction

Dans ce chapitre, nous allons faire des analyses après lesquelles nous avons pris une connaissance de la wilaya de Tiaret et plus particulièrement la commune de Tagdempt.

Parmi les analyses qu'on va faire on note : l'analyse démographique, l'analyse du cadre bâti, d'où nous prenons en considération : les habitats et les équipements

Et l'analyse du cadre non bâti, tandis que nous avons basé sur : l'analyse des espaces verts, les réseaux divers et l'éclairage public.

Alors notre projet de recherche a pour objectif la revitalisation de cette commune, nous avons jugé de parler de toute les potentialités historiques, naturelles, sociales et culturelles.

Présentation de la wilaya de Tiaret :

Situation et limites de la wilaya de Tiaret :

Située à l'ouest du pays, la wilaya de Tiaret est composée de **14** daïras et de **42** communes.

La ville de chef lieu de la wilaya est située à 1 080 m d'altitude sur le mont du Guezoul, boisé principalement par des variétés de cyprès et pin d'Alep.

Figure 01: la wilaya de Tiaret et ses limites.



Source : internet.

Elle apparaît donc comme étant un centre de liaison important entre ces wilayas (Laghouat, Djelfa, Saida, Mascara, Tissemsilte, et Relizane) et une zone de liaison entre le sud et le nord.

Elle occupe Une position stratégique et un contexte géographique excellent. Sans oublier ses écosystèmes et agro-écosystèmes, forêts, matorrals, steppes, terroirs céréaliers. Elle a aussi un potentiel agricole à valoriser selon les atouts pédoclimatiques, des ressources en eau relativement importantes nécessitant une gestion rationnelle et concertée et des atouts touristiques remarquables à valoriser:



- L'artisanat, un patrimoine à vitaliser,
- Des espaces naturels avec potentialités à exploiter.

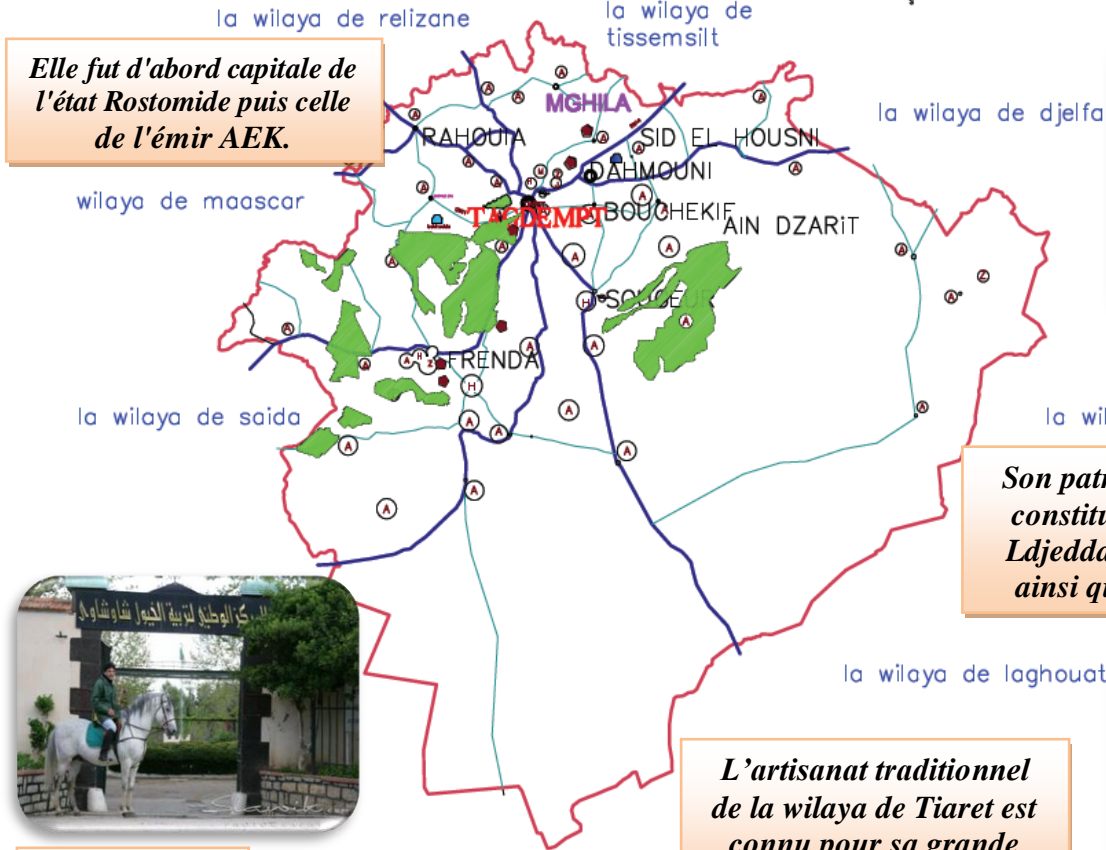
La ville de Tiaret comme toutes les villes Algériennes dispose de pas mal de richesses intéressantes, son nom berbère Tiharet ou Tahert signifie "la lionne". La ville de Tiaret aurait été identifiée à la cité carthaginoise de TINGART.



Carte(01): représente les richesses culturelles et naturelles de Tiaret.



Tiaret la lionne



Elle fut d'abord capitale de l'état Rostomide puis celle de l'émir AEK.



Son patrimoine archéologique constitué de Thaouaghazout, Ldjeddars et de TAGDEMPT, ainsi que les monts et forêts.



La fantasia est une des fêtes les plus spectaculaires à Tiaret. Elle a lieu à la fin du printemps de chaque année.

L'artisanat traditionnel de la wilaya de Tiaret est connu pour sa grande diversité de ses produits.



légende

- forêt
- sites classés
- artisanat
- zone d'expansion touristique proposé
- jumenterie
- hotel
- agence touristique
- barrage

Travail des auteurs sur la base des données de la direction du tourisme.



Elle est limitée par plusieurs wilayas à savoir :

- Tissemsilte et Relizane au nord.
- Laghouat et El Bayadh Au Sud.
- Mascara et Saida à l'ouest.
- Djelfa à l'est.

Les reliefs de la wilaya de Tiaret :

Son espace est hétérogène et composé par :

- Une zone montagneuse au nord.
- Des hauts plateaux au centre.
- Des espaces semi-arides au sud.

Le reste de la wilaya représente les hautes plaines limitées par :

- La cuvette du chott echergui au sud.
- Les plateaux du sersou au nord.

Présentation de la commune de Tagdempt :

Capitale du premier état au Maghreb (état Rostomide) connue comme l'Imamat Ibadite de Tahert. La ville de Tahert fut détruite et sur les vestiges de la capitale d'Abderrahmane Ibn Rostoum prendra forme des siècles plus tard une autre cité tout aussi prestigieuse : TAGDEMPT.

Abdelkader Ibn Mohiédine en fera une de ses principales places forte contre le colonisateur Français en même temps qu'il l'élira comme capitale de l'état Algérien de 1835 à 1841.

Figure 02 : la commune de Tagdempt et ses limites.



Source : interne

Le village socialiste agricole est adossé à une colline et contigu à la forêt, à été réalisé entre Tiaret et Mechraa Sfa non loin des vestiges archéologiques de l'ancien Tahert.



Situation et limites de la commune de Tagdempt :

La commune de Tagdempt a été créée en 1984 (décret N 09/84 le 24/02/1984).
Et elle est une commune rurale située à environ 10Km à l'ouest du chef lieu de la wilaya de Tiaret, elle est traversée par le chemin de wilaya n° :11 Tiaret Mechraa Sfa.

Les limites :

- Au nord ; la commune de Guertoufa.
- Au sud ; la commune de Mellakou.
- A l'est ; la commune de Tiaret.
- A l'ouest ; la commune de Mechraa Sfa.

Les montagnes :

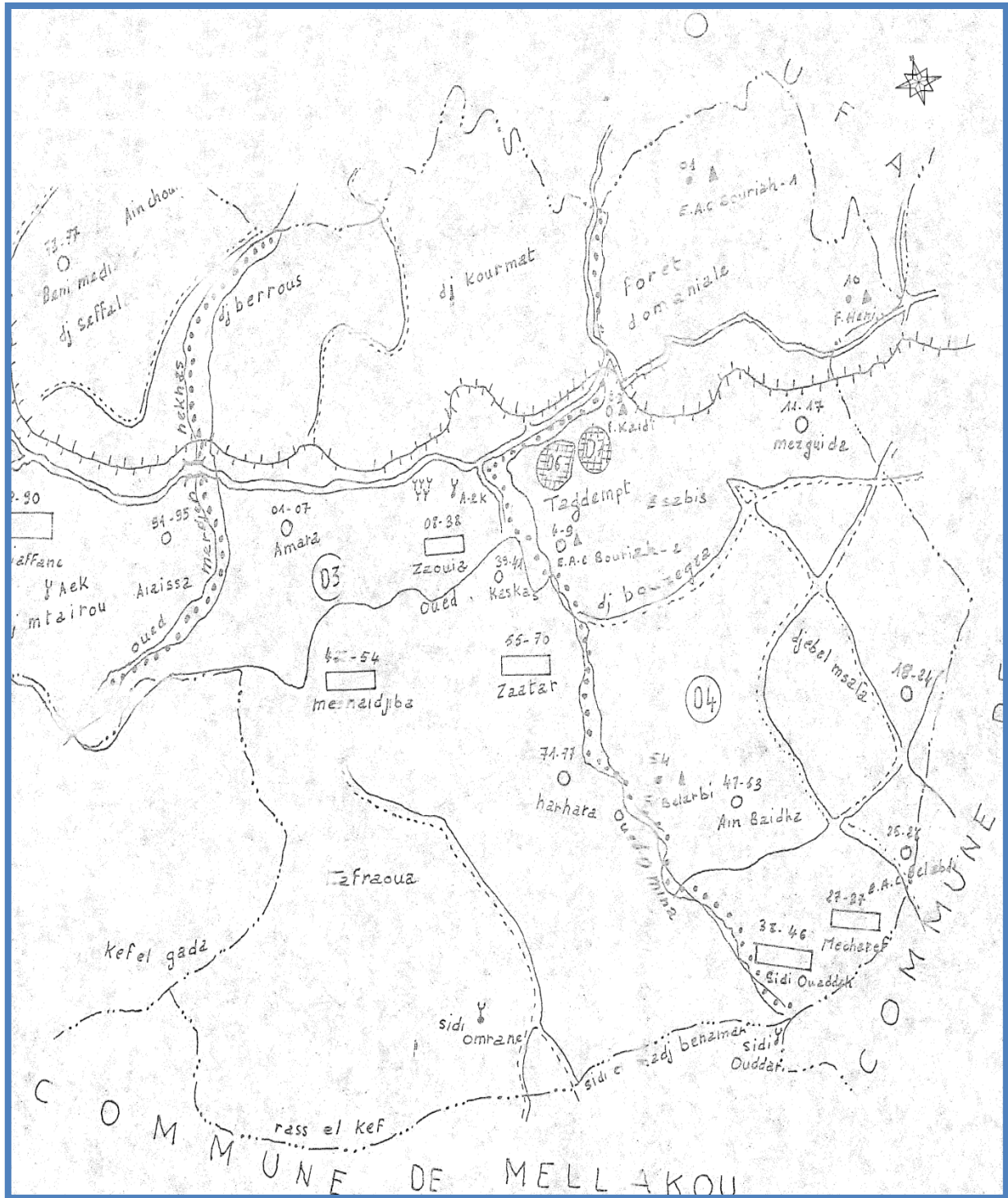
- Saflou.
- Karmat.
- Azouania.
- Guezoul.
- M'tayro.
- Kaf el gaada.
- Kaf el taher.
- Rass el kaf.

Les oueds:

- Oued mina.



Figure 03 : le relief de la commune de Tagdempt.



Source : les cadastres Tiaret.

Le paysage naturel

De tout temps, la commune de Tagdempt a été à travers ses nombreux sites, le lieu de détente d'une population venant non seulement de la commune mais également d'ailleurs notamment Tiaret. Les principales attractions sont :

La cascade de Sidi Ouadah :

La verdure, le plan d'eau, les chutes d'eau, le panorama et le mausolée de Sidi Ouadah attiraient jeunes et familles durant les saisons du printemps, d'été et d'automne. La cascade située à la partie Sud de la commune. Elle est de 42m de hauteur.

Oued mina :

Situé légèrement au Sud du chef lieu, ce site est caractérisé par le passage d'Oued Mina, par la végétation assez fournie (foret), par l'espace en herbe, et par la digue formant le plan d'eau.

Le plateau :

Situé sur le Chemin vicinal N°02 menant vers Guertoufa, ce site remarquable par la commodité qu'il présente pour la pratique du sport.

Figure 04 : le paysage naturel de Tagdempt.



Source : direction de la culture.



Situation du POS:

Le présent périmètre du POS Tagdempt s'étale sur une superficie de 19H et il a été limité comme suit :

- Au nord : par de vastes terres incultes non urbanisables (limite du périmètre PDAU)
- Au sud : terres agricoles.
- A l'ouest : terres agricoles.
- A l'est : terres agricoles.

Classification des sols :

Tableau01 : la classification des sols.

Catégorie (non urbanisables)	Description	Localisation
01	<ul style="list-style-type: none"> • terres à bonne valeur agricole. • Sols profonds. • Texture fine. 	-localisées le long de la vallée d'Oued Mina, sur de faibles pentes.
02	<ul style="list-style-type: none"> • terres à moyenne valeur agricole. • Sols moyennement profonds. • Texture moyenne. 	-localisées dans la partie centrale et sud de la commune sur les pentes moyennes.
03	<ul style="list-style-type: none"> • terres à faible valeur agricole. • Sols peu profonds. • Texture moyenne. 	-localisées dans la partie Nord de la commune sur les fortes pentes

Source : Élabore sur la base des données de l'APC



CONTRAINTES ET SERVITUDES :

Il existe deux types de contraintes :

CONTRAINTES NATURELLES :

Elles sont représentées par :

- Oued Mina située au Sud et Sud Ouest (hors périmètre du POS), Il nécessite une servitude pour éviter tout risque d'inondation.

CONTRAINTES ARTIFICIELLES :

Elles sont représentées par :

- Le passage des lignes électriques de Moyenne Tension, traverse le terrain d'Est en Ouest, créant un couloir de servitude de 10m de part et d'autre.

- Le Chemin de Wilaya (CW11), qui constitue la seule liaison, cette voie limitant le terrain du POS au Nord, Il nécessite une servitude de 05mètres de part et d'autre.

- Site archéologique près de chef-lieu d'importance nationale (hors périmètre du POS).

Cadre climatique :

Du point de vue climatique, La wilaya se caractérise en général par un climat de type méditerranéen contrasté avec une saison estivale alternant avec une saison hivernale pluvieuse, fraîche sinon froide. Il s'agit cependant d'une forme particulière : des précipitations faibles présentant une grande variabilité inter mensuelle et interannuelle; des régimes thermiques relativement contrastés de type continental. Cette continentalité est traduite par des grandes amplitudes thermiques qui montrent l'importance de la chaleur estivale.

Voilà un tableau qui montre le contexte de taux pour les vingt ans avenir :

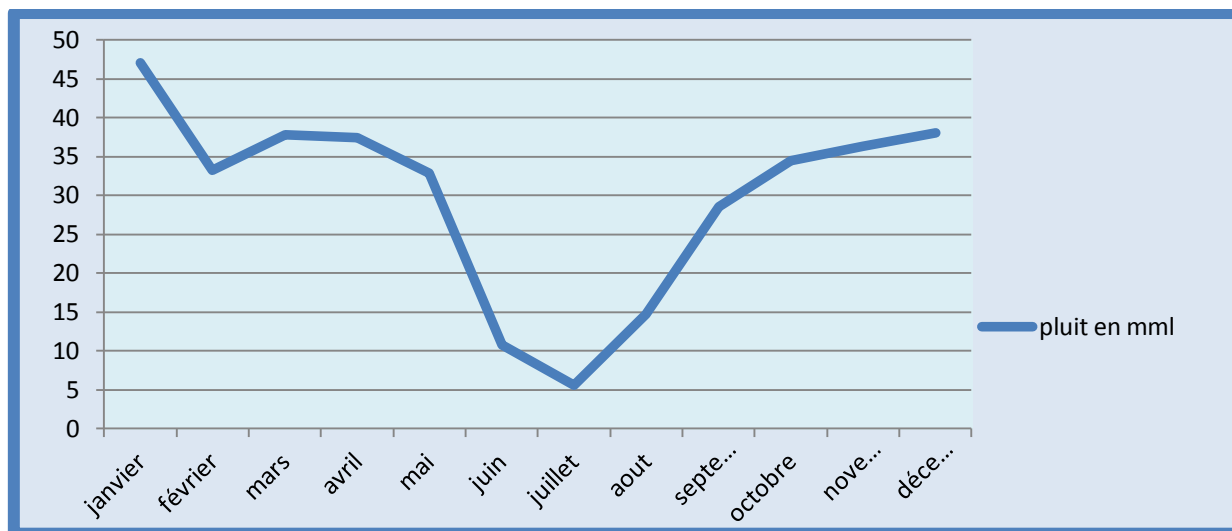


Tableau02 : le taux pour les années avenir.

Le taux	Janvier	Février	Mars	avril	mai	Juin	Juillet	Out	septembre	octobre	novembre	décembre
Pluit en mml	47.1	33.2	37.8	37.5	32.9	10.8	05.6	14.7	28.6	34.5	36.3	38.0
Degré C°	05.7	07.0	10.1	12.2	17.5	22.4	26.2	27.2	21.5	16.9	10.0	06.7
Degré min	01.8	-0.1	03.4	05.0	09.4	13.9	18	18.3	14.4	10.6	05.0	02.3
Degré max	11.3	13.3	17.0	19.4	25.5	31.8	36.2	35.7	30.0	24.0	16.0	12.0
Humidité	82	79	73	70	63	49	40	42	57	65	76	80
Verglas	12	09	04	03	01	00	00	00	00	00	02	08

Source : élaborer sur la base des donnés de la direction de métrologie Ain bouchakif Tiaret

Graphique 01 : la chute de la Pluit.



Source : Réaliser par les auteurs.



La pluviométrie :

Les précipitations moyennes du territoire peuvent varier de 300 et 437mm.

Tableau03: la pluviométrie.

mois	Jan	Fév	Mrs	Avrl	Mai	Jn	JlIt	Out	Sept	oct	nov	Déc	total
Mlm	55	40	38	34	20	05	10	21	34	38	42	50	437
N°jours	10	07	08	07	05	01	01	02	04	06	07	08	66

Source : élaboré sur la base des données de la direction de la météorologie Ain Bouchakif Tiaret.

Remarque :

D'après le tableau, nous remarquons qu'il a deux périodes distinctes :

L'une allant de septembre en juin (période pluvieuse) à ce niveau les pluies sont irrégulières.

L'autre allant de juillet à Août (période sèche).

Température moyenne mensuelle de l'air :

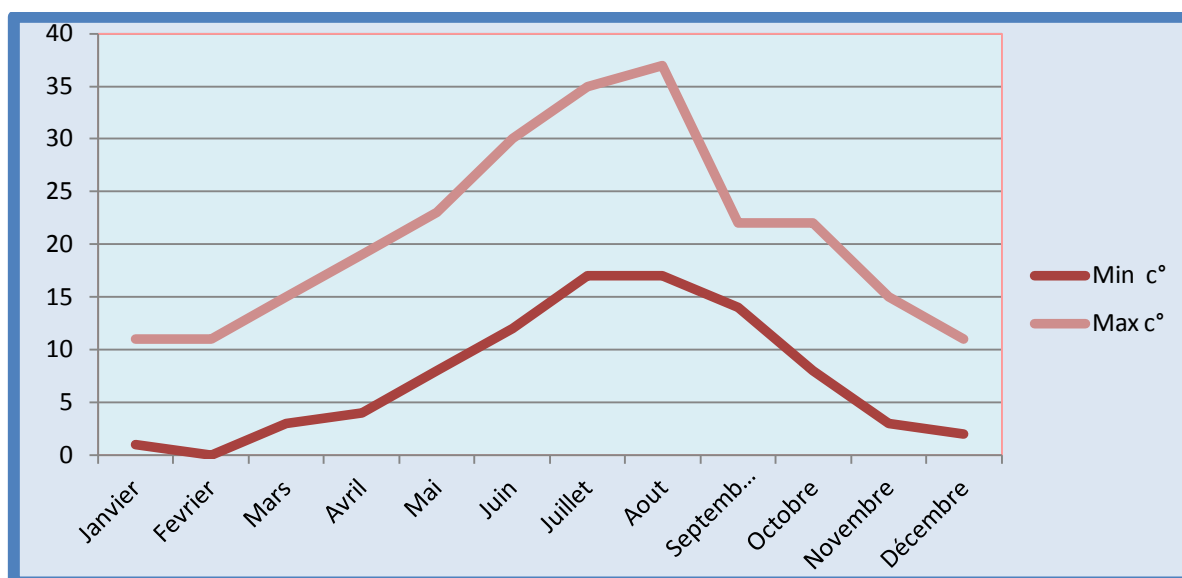
Tableau 04 : la température de l'aire.

mois	Jan	Fév	Mrs	Avrl	Mai	Jn	JlIt	Out	Sept	Oct	Nov	Déc
Min C°	01	00	03	04	08	12	17	17	14	08	03	02
Max C°	11	11	15	19	23	30	35	37	22	22	15	11
Moy C°	06	5.5	09	11	15	21	26	26	18	15	09	6.5

Source : élaboré sur la base des données de la direction de météorologie Ain Bouchakif Tiaret.



Graphique 02 : la température en C°.



Réaliser par les auteurs.

Remarque :

D'après le tableau et le graphe en remarquons que :

La température mensuelle moyenne de l'air est de l'ordre de 15°C

Les valeurs moyennes mensuelles minimales et maximales correspondent respectivement aux mois de février (5,5°C) et d'Août (26°C).

Humidité de l'air :

La région d'étude est caractérisée par une humidité relative à l'exception de la période estivale. Les valeurs maximales sont aux mois de décembre/ janvier (81%-79%), les valeurs minimales aux mois de juillet/ Août (56%-47%).

Les vents :

La vitesse du vent moyenne annuelle est de 3,7m/s ; elle est élevée en période de printemps 4,8m/s, et faible en période d'été.

Remarque :

On observe deux sortes de vents :

Les vents d'hiver : sont des vents froids violents, venant de l'Ouest et Nord-Ouest.

Les vents d'été : sont des vents chauds et secs qui dessèchent de sol, ces vents se manifestent d'Avril à Septembre. Le nombre de jours de vents chauds à une moyenne de 17 jours par année.

Le réseau routier

- Un chemin de wilaya11.
- Les chemins communaux.
- Les pistes.
- Le réseau ferroviaire.

Chemin de wilaya11:

Il constitue la principale ossature du réseau routier, Reliant TAGDEMPT à TIARET à l'Est et MECHRAA SFA à l'Ouest, il peut être un atout pour l'animation du site comme sa il traverse aussi le site du POS dans la partie Nord.

Figure 05 : chemin de wilaya N11.



Source : cliché des auteurs

Les chemins communaux:

Le chemin vicinale assurant la liaison Ain-sarb à Azouania, c'est un axe nouvellement crée ; Sa longueur est de 7Km et permet à l'avenir d'envisager une boucle soit vers la RN23 sur Guertoufa, soit sur CW2 vers Rahouia Le Chemin vicinale reliant Tagdempt Guertoufa.

Figure 06 : chemin communal.



Source : cliché des auteurs.

Les pistes:

De nombreuses pistes parcourent le territoire communal nous citons:
La piste qui relie Seffalou à Mellakou et les pistes sentiers forestières.

Figure 07 : les pistes



Source : cliché des auteurs.



Le réseau ferroviaire :

La commune est dotée dans sa partie centrale d'une voie ferrée s'étalant sur environ 23,5Km. Le trafic est faible et assure le transport du carburant entre Relizane et Tiaret. L'étroitesse de cette voie ne permet pas à la commune d'en profiter pleinement, donc sa portée reste limitée.

Figure08 : le réseau ferroviaire






Source : cliché des auteurs.



Carte(02): représente le réseau routière.



LEGENDE

-  *chemin de wilaya N11*
-  *chemin communal*
-  *piste*



Les analyses du site :

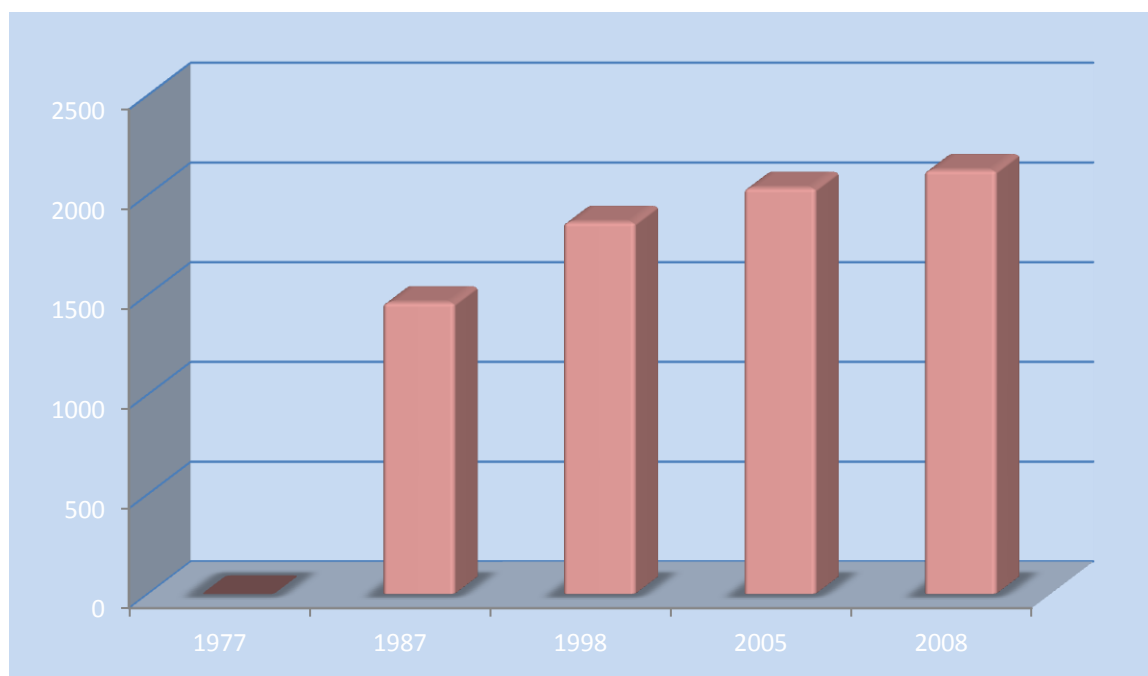
Analyse démographique :

Tableau 05 : Évolution de la population de la commune de Tagdempt (1977/2008):

L'année	1977	1987	1998	2005	2008
Nombres des habitants	00	1461	1864	2035	2124

Source : élaborer sur la base des données de l'ONS.

Graphique 03: l'évolution de la population de Tagdempt (1977/2008)



Source : travail des auteurs

D'après le tableau N°(03) et la figure N°(01) on remarque que la commune de Tagdempt comme d'autres villes Algérienne, a connu une croissance démographique élevée.

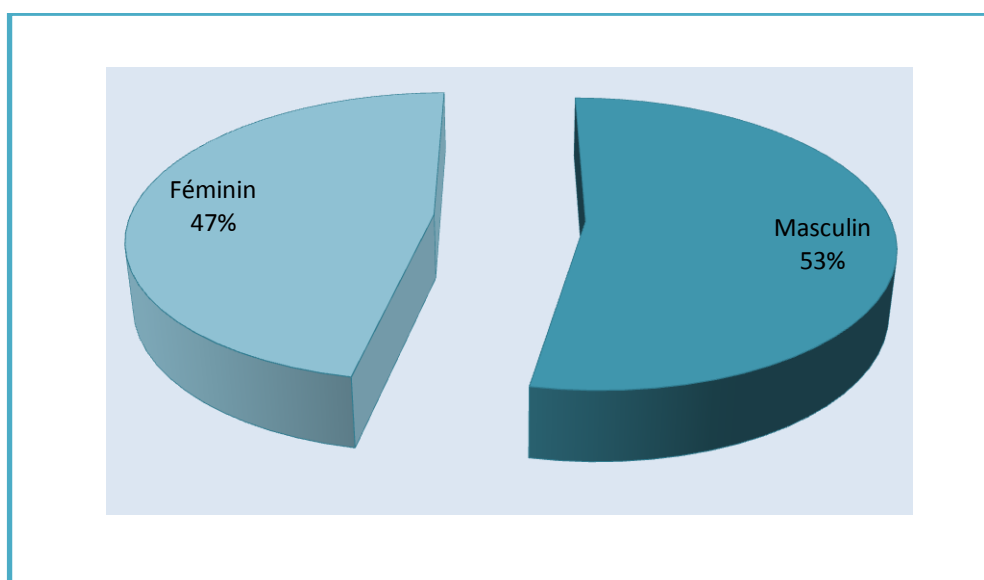


Tableau 06 : Les 2124 personnes sont réparties comme suit:

Sexe	Féminin	Masculin	Totale
Nombre	996	1128	2124
Pourcentage	46,893%	53,107%	100%

Source : élaborer sur la base des données d'APC

Graphique04 : Pourcentage de sexe



Source : travail des auteurs

La Scolarisation dans la commune de Tagdempt :

Tableau07 : scolarisation

Établissement	Total élèves	classes	TOC	Enseignants
EAK	221	08	28	09
Ben Mokhtar Habib	405	18	23	28
Total	626	30	28	37

Source : élaborer sur la base des données d'APC



L'analyse du cadre bâti :

Les habitats :

La commune de Tagdempt a été créée en 1984(décret N09/84 le 24/02/84) ce qui fait que la majorité des habitats datent depuis son inauguration.

Tagdempt est un des villages agricoles socialistes, le programme de ce village est identique aux autres villages socialistes : logements de 150m² plus les équipements socioculturels (mosquée, hammam, école...etc.).

Typologie d'habitat :

Le parc de logement est formé dans l'ensemble d'un habitat de type traditionnel et individuel.

Toiture en zinc

Figure09: représente les toitures

Figure 10 : type d'habitats existant



Source : Cliché des auteurs.

Etat de bâti :

Le périmètre d'étude est occupé dans sa grande partie par un habitat en moyen état.
Le reste est en bon état.

Etat des hauteurs :

La hauteur moyenne des constructions est de catégorie (RCD) sauf quelques unes de catégorie (R+1).

Figures 11 ,12 : la déférence entre les hauteurs.



Source : Cliché des auteurs

Remarque:

- Il y a une rupture entre les niveaux et c'est dû aux changements effectués par les habitants.

Figure 13 : les changements effectués par les habitants



Source : Cliché des auteurs

- Il y a des façades qui sont presque sourde pour consacrer le principe de l'intimité.
- L'état déplorable des façades défigure le visage extérieur du village.

Figure 14 ,15: représentent les modifications appliquées



Source : Cliché des auteurs

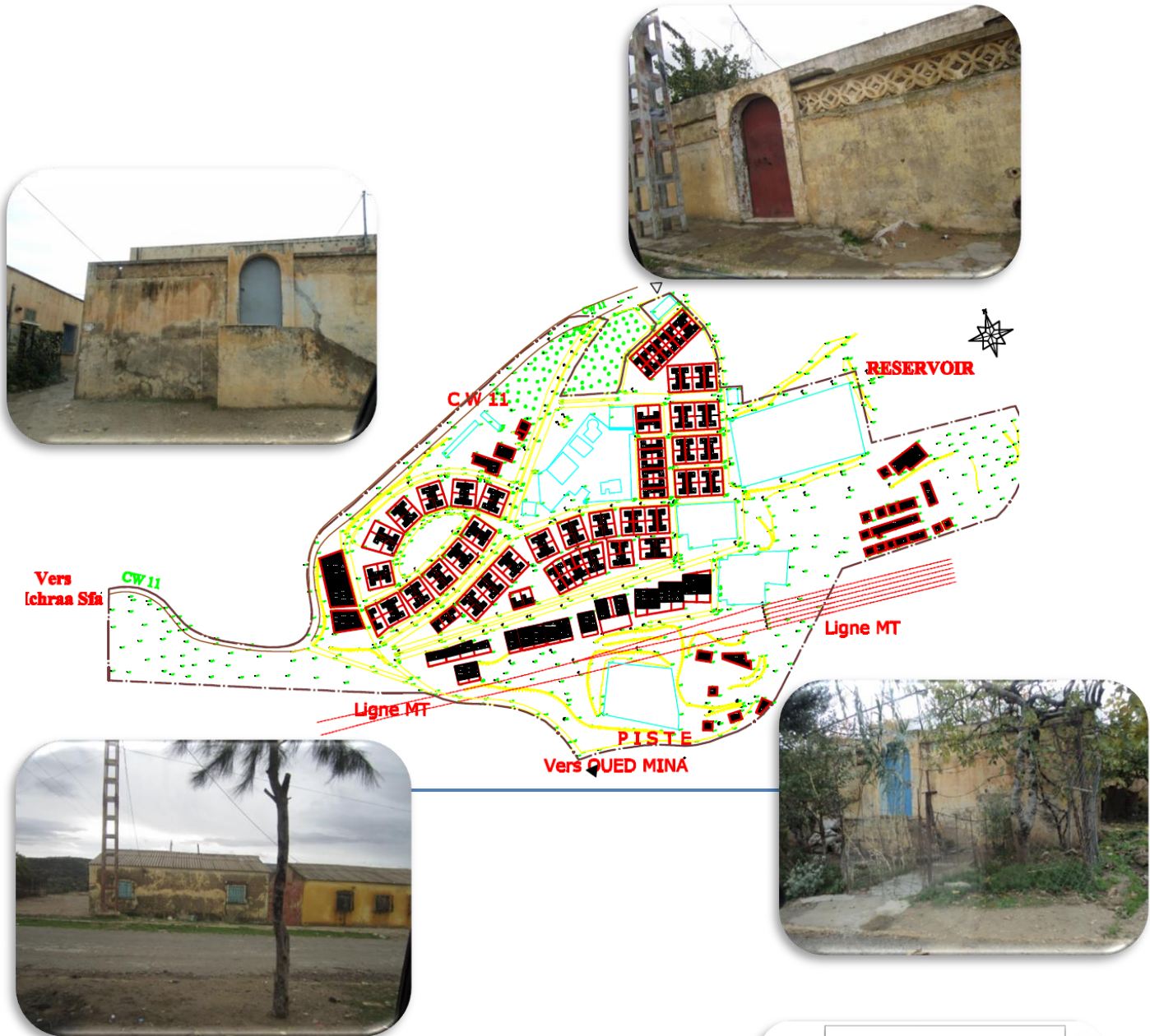
- Un rythme régulier causé par la répétition des unités.

Figure 16 : la répétition d'une unité.



Source : Cliché des auteurs

Carte(03): représente les habitats.



*Le parc de logement est formé dans l'ensemble d'un habitat de type traditionnel et individuel, la plus part des logements sont des logements de 150m² .
les habitats sont en bon état.*

Légende	
	Delimitation du P.O.S
	Habitats



La nature juridique :

La nature juridique de l'assiette du terrain d'étude est de : 92% propriété domaniale et 08% propriété privée.

Le parc de logement global est de 320 unités répartis comme suit :

- 289 logements occupés.
- 31 logements inoccupés.

Les équipements :

Education :

La commune de Tagdempt dispose une école primaire (Emir AEK), cette école regroupe un effectif de 351 élèves et elle dispose également un CEM (BELMOKHTAR HABIB) qui accueille 202 élèves dont 99 sont de sexe féminin.

Tableau 08 : Education

Etablissement	Elèves	Classes	Toc	enseignements
Ecole	221	08	28	09
CEM	405	18	23	28

Source : élaborer sur la base des données de l'APC

Figure 17 : CEM



Figure 18 : Ecole primaire



Source : cliché des auteurs.

Santé :

Tableau 09 : santé

Nombre de centre de santé	Nombre des médecins		Nombre des infirmiers	Nombre des pharmacies
	généraliste	spécialiste		
01	01	00	05	00

Source : élaborer sur la base des données de l'APC.

Figure 19 : Centre de santé



Source : cliché des auteurs

Conclusion :

On peut dire en conclusion que cette situation rend la commune de Tagdempt indépendante de Tiaret, en matière de soins généraux et soins spécialisés.

Communication :

Figure 20 : PTT



Source : cliché des auteurs

La commune de Tagdempt ne dispose que d'une seule agence postale employant (02) personnes.

Cette agence ne répond pas aux besoins de toute la commune. vu le manque personnel

Les infrastructures d'accueil :

Figures 21,22 ,23 : représentent la bibliothèque

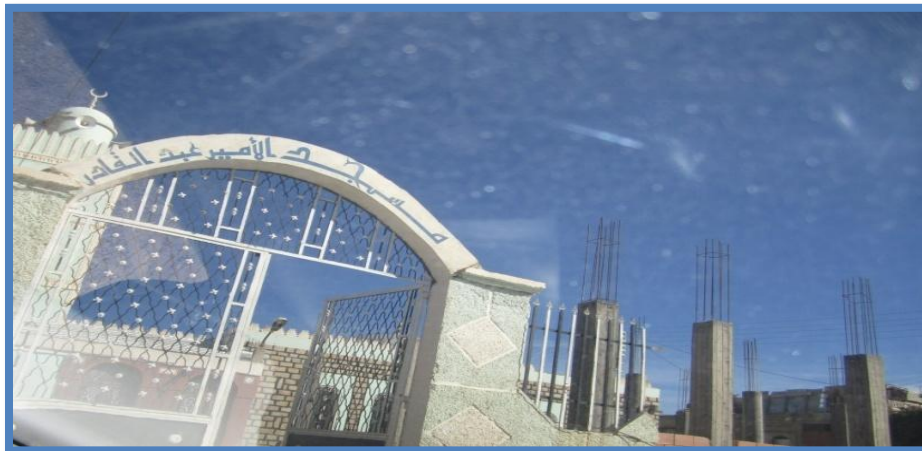


Source : cliché des auteurs

Tagdempt dispose une maison de jeune mais elle est en état d'arrêt elle dispose aussi une bibliothèque d'une superficie de 201m².

Une mosquée :

Figure 24 : une mosquée



Source : cliché des auteurs

Un stade :

Le stade constitue l'unique infrastructure pour les activités sportives et ces activités se limitent à la pratique du football. Cette activité regroupe 40 adhérents.

L'activité sportive est donc faiblement représentée au niveau de la commune.

Figure25 : Stade



Source : cliché des auteurs

Infrastructures administratives :

Une APC :

Figure 26 : APC



Source : cliché des auteurs

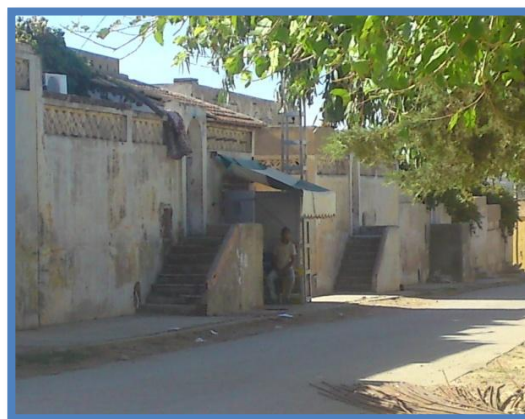
Commerce :

Presque tous les locaux commerciaux sont fermés, si qui renforce l'absence totale de l'activité commerciale.

Figure 27: Locaux fermés



Figure 28 : Magasin d'alimentation générale



Source : cliché des auteurs

Figure 29 : Cafétéria



Source : cliché des auteurs.

Elle dispose aussi :

- Un parc communal.
- Une garde communale.
- Un hangar.

On observe que Les équipements sont en majorité situés dans le centre de la commune.

Carte(04): représente les équipements existants.

le village de Tagdempt comprend: un centre de santé, une APC, une PTT, une mosquée, un CEM, une école primaire, une bibliothèque, un hangar, un parc communal, un stade et des locaux commerciaux.



On conclut que les équipements existants ne couvrent pas les besoins des habitants, et cela est causé éventuellement par la croissance démographique.

Légende	
	Delimitation du P.O.S
	Equipements



L'analyse du cadre non bâti :

L'analyse de l'espace vert :

L'espace vert est un élément essentiel dans les complexes résidentiels où il a un impact direct sur l'aspect psychologique de la population en plus de son rôle esthétique et vital.

Ses fonctions :

Fonction écologique et environnementale : comme barrière et isolant phonique.

Fonction sociale : Endroits considérés, comme un point de confluence rencontre et cohésion sociale.

Fonction esthétique : il donne une vue pittoresque qui offre une valeur esthétique pour la ville.

Dans le cas de Tagdempt on constat l'absence totale des espaces vert , apart quelques espaces qui sont insuffisant par rapport à la superficie totale et se sont distribué sous forme d'arbres le long de la route et dispersés dans certaines régions. Si non quelques efforts des habitants en aménageant quelques uns devant leurs maisons.

Figures 30,31 : les espaces vert existants



Source : Cliché des auteurs

Le seul espace vert qui entre dans la composition urbaine de l'agglomération est le boisement situé au nord qui a été planté pour arrêter les vents dominants qui soufflent du côté nord.

Figure 32 : le boisement situé à l'entrée du village



Source : Cliché des auteurs

Les terrains libres ou récupérés seront programmés pour recevoir l'habitat de type collectif pour répondre aux besoins des habitants.

Figure 33 : les terrains qui seront programmés pour recevoir des habitats collectifs



Source : Cliché des auteurs



L'analyse des réseaux divers:

Notre zone d'étude est généralement approvisionnée aux commodités nécessaires (AEP, assainissement, électricité, gaz<récemment>). Notre étude est comptée sur l'étude individuelle de chaque réseau :

-Les voiries:

Les voiries sont le moyen qui sert à donner un aspect d'urbanisation correct et organisée. Elles se considèrent comme l'une des installations de base les plus importante dans la composition urbaine de la ville.

Notre zone d'étude est limitée au nord par le chemin de wilaya CW11, qui constitue la seule liaison. En reliant TAGDEMPT à TIARET à l'est et Tagdempt à MECHRAA SFA à l'ouest, elle peut être un atout pour l'animation du site

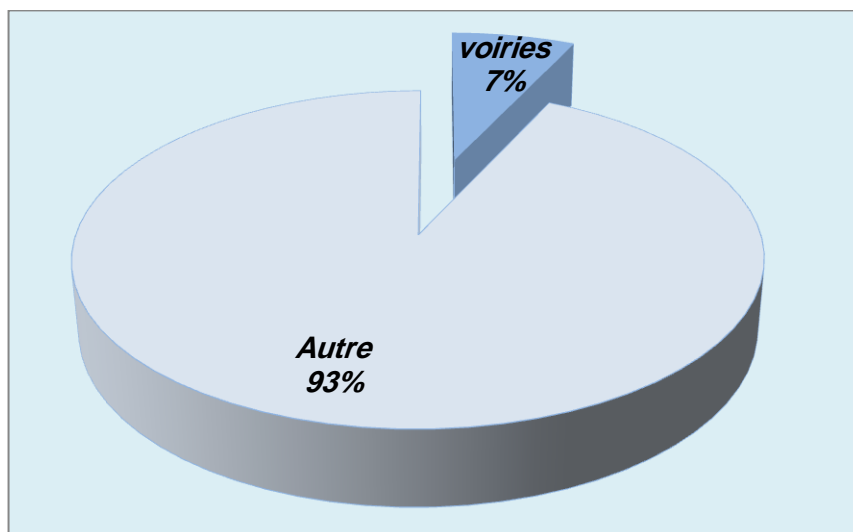
Figure 34 : Le chemin de wilaya N11



Source : cliché des auteurs

- La surface totale des voiries est estimée à **12392.97 m²**, avec un pourcentage de **7%**.
- La largeur des voiries est comprise entre **5m** et **10m**.

Graphique05: Pourcentage des voiries



Source : travail des auteurs

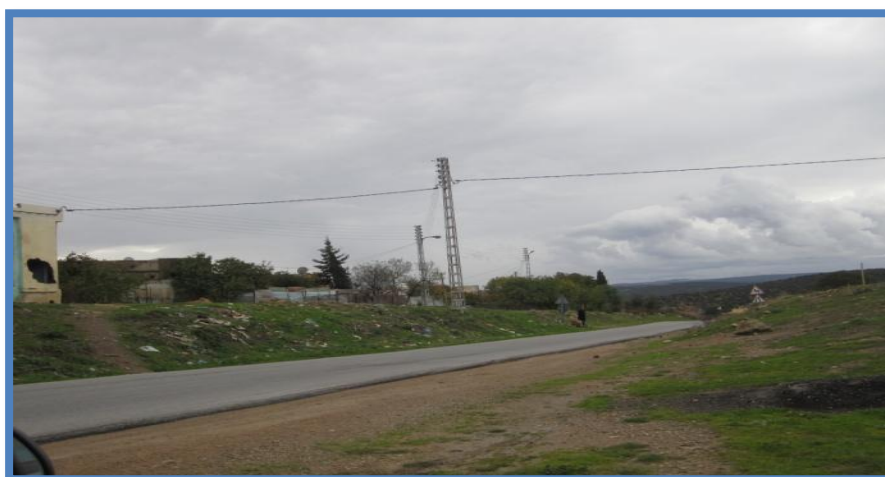
Les différents types de voiries:

On distingue trois catégories :

Voie primaire:

Il existe une seule voie principale qui relie la commune de TAGDEMPT et TIARET c'est le CW 11, il est en bon état avec une largeur de 08 mètres.

Figure 35 : voie primaire (cw11)



Source : cliché des auteurs

Voies secondaires:

Sont des axes de liaison supportant l'essentiel des équipements et des logements traversant le village de part en part avec une largeur comprise entre 05 et 08 mètres, ils sont en bon état.

Figure 36 : voie secondaire



Source : cliché des auteurs

Voie tertiaire :

Ils sont en état de dégradation.

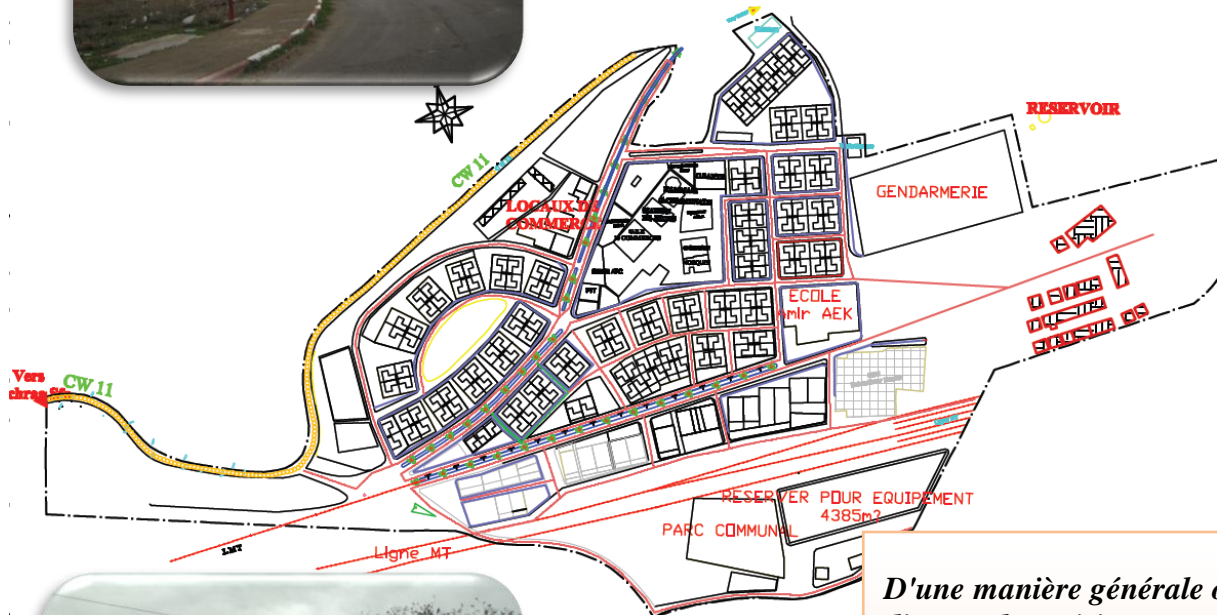
Figure 37 : voie tertiaire



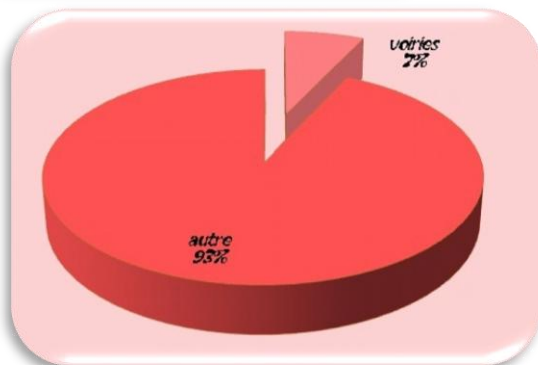
Source : Cliché des auteurs








Carte(05): représente l'état des voiries.



D'une manière générale on peut dire que les voiries sont en bon état mais de ce qui concerne les parkings et les trottoirs on distingue une absence totale des aires de stationnement et l'état déplorable des trottoirs.



Légende

-  delimitation du p.o.s
-  Chemin de Wilaya N°11
-  Lignes Moyen tension existantes
-  Voies Existante
-  Trottoirs existants

PARKINGS :

De ce qui concerne les parkings; on remarque une absence totale des aires de stationnements qui oblige les habitants de stationner leurs véhicules sur les trottoirs et les rues ce qui réduit leur surfaces et leur capacité.

Figure 38 : le stationnement sur les trottoirs



Source : Cliché des auteurs

Les trottoirs :

Après la vision de notre site d'étude, on conclue que les trottoirs sont en état de dégradation.

Figures 39,40,41 : l'état des trottoirs



Source : Cliché des auteurs

L'eau potable:

Notre zone d'étude est alimentée à partir de deux réservoirs situés au près de stade:

- Réservoir d'une capacité d'eau de **300m³**.
- Réservoir d'une capacité d'eau de **500m³**.

Avec une dotation de **150 l/j/hab.**

Figure 42 : représente les deux réservoirs



Source : Cliché des auteurs

Leurs remplissage est assuré par une conduite de refoulement à partir du forage de Tagdempt situé à environ **1.5Km** à l'est de la commune.

Figure 43 : le forage de Tagdempt



Source : Cliché des auteurs



D'après la direction d'hydraulique de Mechraa Sfa le system d'AEP de notre site est un system de distribution maillé et il connait des fuites considerable, et que le nombre des maisons alimentées en eau potable est compris entre **277** et **340** maisons.

Réseau d'assainissement :

Notre zone d'étude possède un réseau d'assainissement de type unitaire qui couvre **98%** de la population.

- **Le réseau unitaire** : C'est le type de réseau qui consiste à assainir les eaux usées et les eaux pluviales dans le même réseau.

Les diamètres des eaux observés sur les lieux varient entre 200mm et 400mm:

- 200mm utilisé au niveau des habitats.
- 300mm utilisé dans le quartier.

L'exutoire final des rejets déverse dans l'Oued Mina.

Eclairage public :

On note un passage des lignes électriques de moyenne tension, traversant le terrain d'est en ouest, créant un couloir de servitude de 10m de part et d'autre.

Ces lignes provoquent un grand danger sur la plus part des maisons qui les traversent.

Figures 44 ,45 : les lignes électriques



Source : Cliché des auteurs

Conclusion

D'après les analyses effectuées sur la commune de Tagdempt, nous avons déduit tout les caractéristiques par lesquelles se spécifie le cadre bâti comme suit :

La majorité des habitats datent depuis l'inauguration du village pour cela le type d'habitat qui domine est le type traditionnel et individuel, avec un nombre des équipements qui est insuffisant par rapport le nombre totale des habitants, et ce sont généralement situés dans le centre de la commune.

Et d'autre part les caractéristiques de cadre non bâti sont résumées comme suit :

- *L'absence totale des espaces verts*
- *Généralement notre zone est approvisionnée aux commodités nécessaires (AEP, assainissement, électricité, gaz...).*
- *On distingue trois catégories des voiries :*
 - Voie primaire – voie secondaire – voie tertiaire.*
- *Et de ce qui concerne les parkings; on conclut une absence totale des aires de stationnements, d'où les trottoirs sont en état de dégradation.*

En fin nous avons conclu que le cas de Tagdempt reste délicat dans la mesure que la question se présente une erreur de choix d'implantation du village.

Chapitre 3 : Projet final

Introduction de chapitre

PPMVSA

Les opérations de l'intervention

Programmation

Les principes de l'intervention

Cahier de charge

Conclusion



Introduction

A partir de notre étude de la commune de Tagdempt, nous avons constaté qu'elle se caractérise par des potentialités qui se présentent comme suit :

La présence d'un patrimoine Islamique très riche, et une forêt qui lui fourni un paysage exceptionnelle, et on peut dire aussi qu'elle a une possibilité de randonnes et circuit touristique.

Le but de notre étude est d'établir un plan de protection et de mise en valeur pour nos sites archéologiques et leur zone de protection, et proposer un aménagement pour atteindre un développement touristique dans notre zone.

PPMVSA



Introduction :

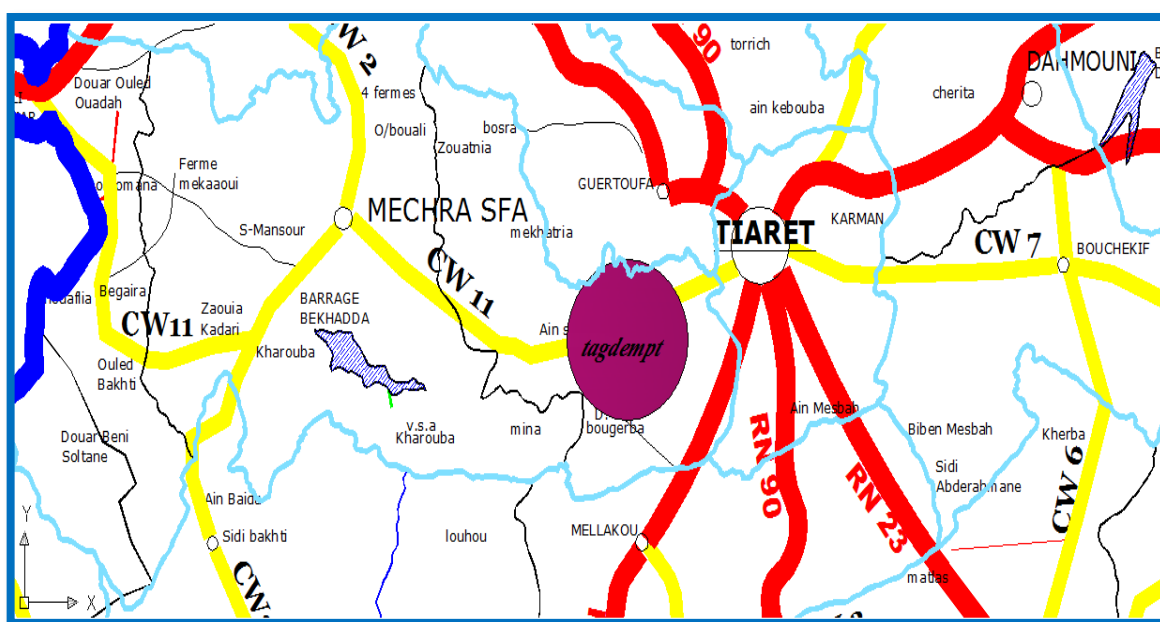
La majorité des sites archéologiques en Algérie ont subi des dégradations car ils sont mal protégés. De ce fait l'état a lancé des études afin de protéger et mettre en valeur ses sites archéologiques abandonnés. Parmi ces efforts, le financement et la mise en place des études approfondies et des PPMVSA.

Le premier PPMVSA en Algérie est le PPMVSA de Tipasa et il est en voie de réalisation. (RIPAM 4 avril 2012)

De nombreux sites archéologiques se trouvent menacés par l'expansion urbaine à travers la wilaya de Tiaret, devenue ces dernières années un vaste chantier. La wilaya de Tiaret compte 640 sites historiques dont 07 classés patrimoine national et un seul classé patrimoine universel nommé (Jumenterie CHOUCAWA). ces sites ont besoin de solutions urgentes et nécessitent des interventions juridiques. Aussi il faut faire participer des archéologues pour conduire les missions de protection et de valorisation de ce patrimoine. Le site de Tagdempt fait partie de ces sites là. Il a été classé sur la liste du patrimoine nationale le 26/12/1978. Il se situe à environ 10kilometres du chef-lieu de la wilaya.

Tagdempt était la capitale du premier état au Maghreb (état Rostomide), puis; l'Emir AEK Ibn Mohiédine en fera une des ses principale force de lutte contre le colonisateur français.

Carte n°06 : situation de la commune de Tagdempt.



Source : carte de réseau routier de la wilaya de Tiaret



Historique :

En 761, Abderrahmane Ibn Rostoum, un chef religieux Kharidjite fonde Tihert-la-neuve qui deviendra la capitale du plus important royaume musulman au Maghreb.

L'acte de naissance de Tihert-la-neuve commença par la construction d'une splendide mosquée de quarts neufs on rapporte aussi que le terrain choisi par Ibn Rostoum appartenait à quelques familles pauvres qui s'opposèrent à la cession de leur bien. Le fondateur de l'état Rostomide leur proposa une indemnité issue des impôts prélevés sur les boutiques. Ces familles obtenaient aussi « le privilège du prince » puisqu'elles furent autorisées à bâtir en priorité leurs maisons dans la nouvelle cité.

Tagdempt est une cité antique qui tombe dans un profond sommeil. Elle régnait avec le règne des Rostomides sous le nom de Tihert-la-neuve. Elle périclita des siècles durant puis refait à nouveau surface avec la résistance de l'Emir AEK sous son nom original : Tagdempt. Pendant sept ans, elle sera la capitale militaire, politique, économique et culturelle de l'état de l'Emir AEK.

Douze pièces de canon et six mortiers furent installés sur les remparts pour compléter le système de défense. En 1835, date de la fondation de la Place Forte, l'Emir AEK fit d'abord construire le premier fort qui allait servir de dépôt de provision, de poudre et autres munitions de guerre.

En 1940, Tihert-la-neuve compte près de 200 maisons. La place forte rassemble 4000 habitants. On y trouve un atelier où l'on frappe des monnaies, une fabrique d'armes, une scierie, des magasins et une usine de textile.

Le 25 mai 1841, l'Emir AEK a mis le feu aux principales installations. Il ne voulait pas abandonner la ville aux Français. Pour la deuxième fois Tagdempt devient un désert.

Les années passent et les vestiges de ces deux précieuses cités furent enterrés sous le sol à cause de plusieurs facteurs et elles tombent dans un profond sommeil.

En 1984, l'état a insufflé la vie à Tagdempt grâce à la construction d'un village agricole mais l'endroit de l'implantation a été mal choisi. Cette urbanisation a conduit à l'état dégradé actuel des sites archéologiques voire des vestiges.



Les caractéristiques du secteur :

Urbanisation et population :

Selon le RGPH de 2008, environ de 2124 habitants pour 19 hectares au recensement de 2008, c'est un secteur de faible densité mais d'une autre part, 19 hectare par rapport à 29.2296 hectares on peut dire qu'avec cette urbanisation, le béton armé va saccager les sites archéologiques existants et ils vont disparaître sous les fondations des constructions.

Conflit entre les ministères :

Dans notre cas d'étude, deux ministères sont en conflit. Le ministère de l'habitat et de l'urbanisme qui s'évertue pour répondre aux besoins des habitants sans prendre en considération les sites archéologiques à côté et le ministère de la culture dont sa seule préoccupation est de protéger ces vestiges.

Mais avant de parler de ces deux ministères on peut dire que ce problème est dû principalement de la politique des villages agricoles socialistes. Le village a été construit en 1984 où le choix du terrain a été fait anarchiquement sans aucune étude sur l'expansion urbaine du village.

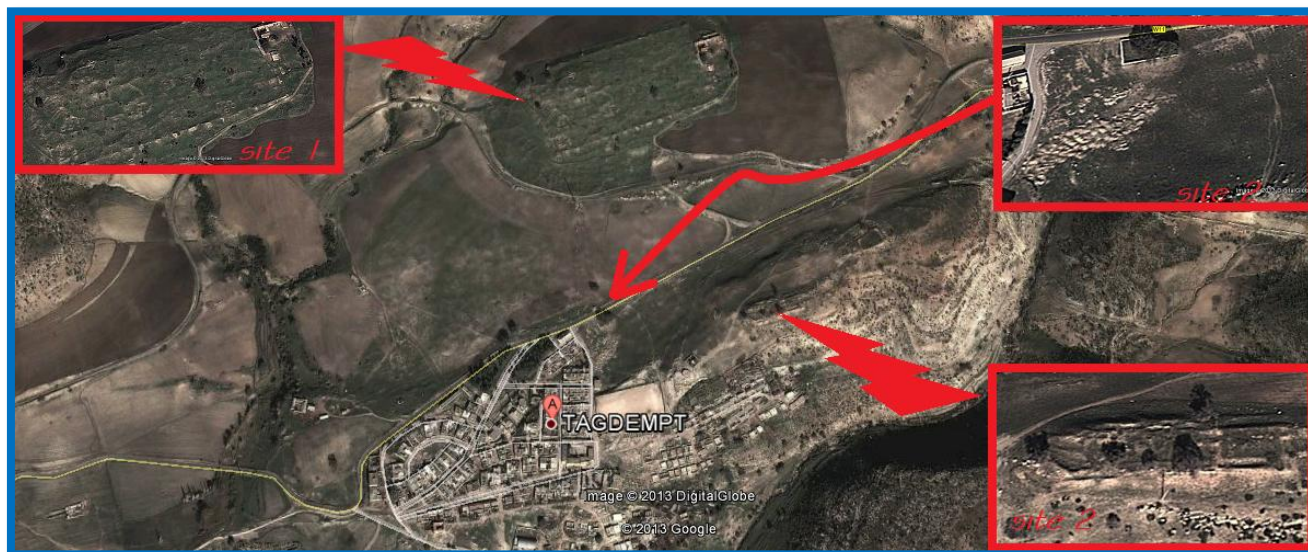


Fiche inventaire du site :

Situation :

Situé sur deux collines, la première au nord sur 862m d'altitude et la deuxième au sud sur 850d'altitude.

Photo aérienne N°01 : les deux sites par rapport au village



Source : Google earth mai 2013.

Désignation:

Nom: Tahert

Organisation de gestion : La direction de la culture et Office national de Gestion des Biens Culturels Protégés de Tiaret.

Organisation d'étude pédagogique 2013 : institut de gestion des techniques urbaines.

Localisation:

Wilaya: Tiaret.

Daira: Mechraa Sfa.

Commune: Tagdempt.

Référence cadastrale: Cadastre 2010.



Protection:

Situation juridique: copropriété

Classement:

- Type: National.
- J.O 26-12-1978
- Date de publication : 26-12-1978
- Date: Liste

Datation :

- Epoque historique d'appartenance: Rostomide et coloniale.
- System d'appartenance : Ruine
- Datation: Cap/ Médiéval
- Degré de permanence: Ruine
- Degré de continuité d'usage : Classé
- Valeurs: scientifique, historique, touristique ...



Description :

Le premier site se trouve au nord de la voie ferrées, il est constitué de plusieurs ruines et probablement les plus importantes ou on trouve la forme rectangulaire de 1100m de longueur et 400m de largeur. Ce site est entouré d'une muraille dont il ne reste qu'une petite partie qui ne dépasse pas 4.5m de longueur, quant à la hauteur elle est de 2.75m. Au niveau de sol parait une ouverture d'une épaisseur de 0.58m.

On va essayer de donner une idée sur ce que la casbah constitue de ruine, on va les résumer comme suit :

Au milieu, une ligne droite de l'est à l'ouest d'une longueur de 4.75m et 3.6m de largeur, son mur est d'une épaisseur de presque 0.5m, et ce monument se devise en trois parties.

Photo aérienne N°02 : le premier site (les Rostomides)



Source : Google earth mai 2013.

Quant à la deuxième forme, elle est rectangulaire dirigé du nord au sud, d'une muraille de 0.5m de hauteur dans la partie sud et 0.7 dans la partie nord et arrive jusqu'à 4.5m de longueur et une largeur de 3.5m.

On remarque que la majorité des pièces qu'on a découvertes et les constructions citées ont la forme rectangulaire, sans colonnes et sans fermes et cela est dû à la matière TASKIFF.

Dans la fontaine de la montagne cotée nord, nous avons remarqué des pierres bien ordonnées mais non bâties qui ont la forme des tombes :



C'est probablement le cimetière des imams qui est d'une petite superficie. Alors que les cotés est, ouest et sud nous n'avons trouvé aucune trace des vestiges archéologiques.

Après notre observation des photos aériennes on a vu que dans le nord de cette région se trouve un trait droit qui est traversé par un autre au centre, on pense que c'était la muraille principale de la ville.

A quelques mètres de la rampe on a découvert seulement une seule pièce souterraine : c'était la pièce où l'imam El Yakoubi passait seul ses moments religieux, et en face de cette dernière on aperçoit une petite cour dont la longueur est de 3.5m et la largeur est de 2m. Couverte de carrelage, les escaliers sont en pierre et le plafond en forme d'arc, alors que les murs ne dépassent pas 1.5m.

En 1984 les autorités algériennes ont décidé de construire un village agricole, à l'ouest de ce dernier se trouve le reste d'ancien hammam. En 1941 Jorge Marsais a effectué des fouilles archéologiques pour connaître les matériaux de construction utilisés à l'époque qui était de la pierre, De plus alors que les murs ont été peints d'une couche épaisse de Mallât. Dans ce site on a découvert aussi la casbah de l'Emir AEK entourée d'une muraille.

Photo aérienne N° 03 : de la zone en 1972

Photo aérienne N°04 : de la zone en 2013



Source: Google earth

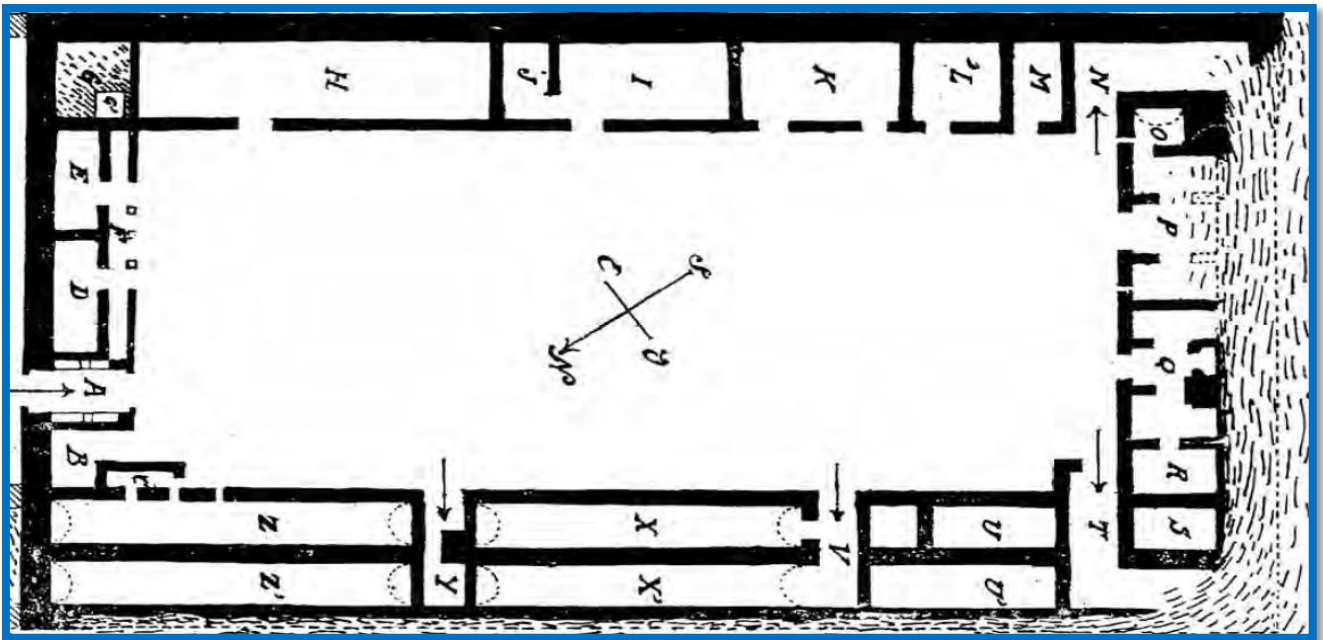
Source: Google earth

Des fouilles et recherché précédentes:

Le site de Tagdempt a connu trois fouilles :

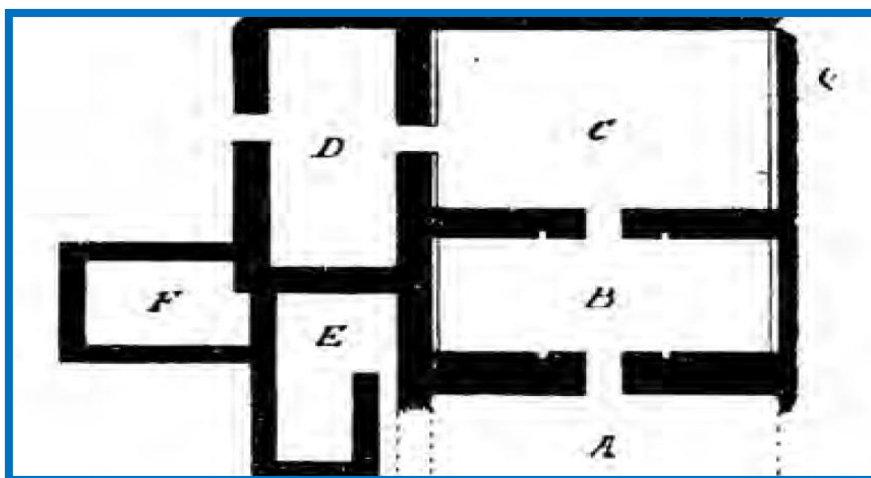
- la première celle de George Marçais et Dessus Lamare en 1941 ou ils ont découvert quelques constructions et ils nous ont donné aussi un plan de la casbah et le Hammam de l'Emir AEK.

Figure N°46 : plan de la Casbah.



Source : direction de la culture.

Figure N° 47 : hammam de l'Emir AEK



Source : direction de la culture.



- La deuxième celle de P.Cadnat en 1958 et comme il est un spécialiste de la préhistoire il était incapable de faire une analyse complète dont son étude était basé sur la description et les statistiques.
- La troisième est celle de Mr Tribzi et Mr Rachid Bourouiba en 1979, cette dernière est venue plus précise et objective que les précédentes ou ils ont utilisé des moyennes sophistiqué et moderne. Ils ont pu identifier l'architecture de la Casbah et donner une description de chaque coté et quelques hypothèses et des perceptions des murs Mais il n'y a pas eu de rapport à ce sujet.

Fiche de diagnostic des sites archéologiques :

- par rapport à l'état physique:

Tableau N°10 : la gravité des dommages

Désignations	Gravité des dommages				
	bon	moyen	mauvais	Très mauvais	Urgence
maçonneries					●
Revêt. De sol				●	
Revêt muraux				●	

Source : réaliser par les auteurs.



Source des images : cliché des auteurs2013.

Synthèse 01 :

On remarque une dégradation de l'état des sites ou la gravité des dommages des maçonneries, revêt de sol et revêt muraux est très mauvaise.

L'eau et particulièrement l'eau pluvial est l'un des facteurs fondamentaux qui causent les dommages dans les sites.

Par ailleurs, le vent, l'humidité et verglas sont aussi parmi les facteurs qui provoquent une détérioration des sites.



- par rapport à la nature des pathologies:

Tableau N°11 : les risques qui menace les sites

Désignation		Végétation/patine	effritement	gonflement	décollement	Exposition extérieur	Pollution urbaine	Pollution routière
animation	moy							●
	gra	●	●		●	●	●	

Source : réaliser par les auteurs.



Source : cliché des auteurs

Synthèse 02 :

Les sites sont exposés totalement aux risques liés à la pollution urbaine et naturelle.

■ Urbaine:

-le passage d'une voie mécanique asphaltée à proximité des sites qui influe sur l'état de conservation des sites.

-l'existence d'un poteau de réseaux' djezzy'.

- Les sites sont envahis par des débris de plastique.

■ Naturelle:

-les sites sont menacés par le pâturage.

-la végétation non contrôlée attaque en profondeur les constructions.

-Par rapport aux facteurs de risques:

Tableau N°12 : le niveau de dangerosité.

Facteurs de risques	Niveaux de dangerosité		
	lég	moy	gra
Naturels			
-Sismiques	●		
-Hydrogéologiques			
-Climatiques			●
-Localisation			●
Anthropiques			
-Urbanisation			
-Dév.socio.econom			●
-Usages	●		
-Arrêt de bus			

Source : réaliser par les auteurs.



Source : cliché des auteurs2013.

Synthèse 03:

Les sites subit actuellement une dégradation très importante liée à des facteurs naturelles et à l'implantation et l'extension du village sur nos sites.



-Par rapport à la mise en valeur des sites:

Tableau N° 13 : caractéristique des sites

Désignation	Oui	Non
Système de sécurité des sites (barrière, gardien)	●	●
Système de sécurité des personnes (sentiers, balisés, barrières)		●
Panneaux de signalisation		●
Constructions réalisés dans les sites	●	
Présentation et assistance à l'usage des sites (guide, prospectus)		●
Equipements (abris, WC)		●
Voiries, parking, voies	●	



Source des images : clichés des auteurs2013.

Source : réaliser par les auteurs.

Synthèse 04:

- Le passage de la route mécanique sur le site présente un danger de pollution (gaz) et vibration.
- un site est rassuré par des barrières et gardien de 8h a 17h et l'autre n'est pas sécurisé.
- une clôture de délimitation du site avec une entrée qui déforme le panorama.
- pas d'abris pour les visiteurs, pas de guide, pas de loge ni les commodités nécessaires pour le gardien.



-Valeur architecturale:

- *Architecture historique*
- *Architecture singulière*
- *Architecture commune remarquable du tissu historique*
- *Éléments architectoniques singuliers*

- Nature juridique: Copropriété Public Privé

-Description typologique:

■ **Nature:** Immeuble Equipement Autre

■ **Gabarit:** Souterrain RDC

■ **Détail architectoniques:** Portes Fenêtres Muraille autre

-Matériaux et techniques de construction:

Gros œuvres

maçonnerie

toitures

Murs porteurs	<input type="checkbox"/>	brique	<input type="checkbox"/>	tuile	<input type="checkbox"/>
poutres/POT	<input type="checkbox"/>	pierre	<input checked="" type="checkbox"/>	ternit	<input type="checkbox"/>
Autre	<input checked="" type="checkbox"/>	debche	<input checked="" type="checkbox"/>	Autre	<input type="checkbox"/>



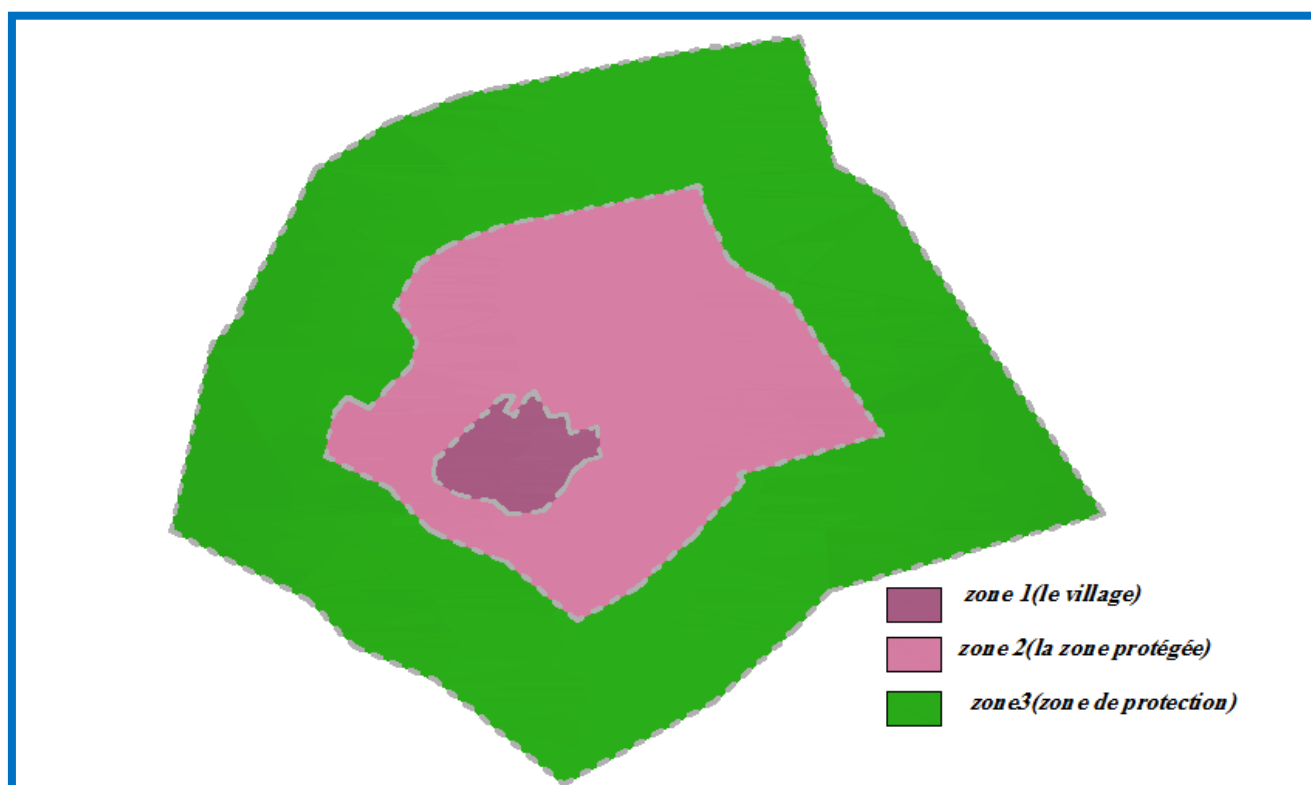
Les mesures d'urgence :

1. Renforcement des murs et le traitement des constructions en les arrosant avec de la chaux et des matériaux de renforcement.
2. Mise en place des canaux d'inondation loin des sites et cela pour éviter la stagnation de l'eau près des murs et les fondations.
3. Mettre des petits tuyaux de drainage dans les murs et créer une petite pente au dessus des murs pour débarrasser les eaux à l'extérieure.
4. Mettre des compresses dans les murs pour réduire l'excès d'humidité.
5. On peut réduire les dommages causés par les plantes en séchant les parois de l'excès d'eau par évaporation.
6. Le travail sur la maintenance du site pour un entretien régulier pour enlever les plantes et leurs racines en arrosant les racines avec des pesticides sans que ce dernier ait des effets négatifs sur les murs afin d'éviter la prolifération.
7. Assurer une garde permanente (24 heures /24heures) et renforcer la clôture autour des sites et mettre de l'éclairage public dans les sites.
8. Le guide doit accompagner les visiteurs et les surveiller.
9. Parmi les mesures qu'il faut prendre pour protéger les sites des dangers causés par les habitants est de les sensibiliser afin de respecter les sites et les maintenir.

La zone d'étude est subdivisée en trois zones :

- Le village (zone1) d'une superficie de 19ha.
- La zone protégée (zone 2) d'une superficie de 29ha.
- La zone de protection (zone 3) d'une largeur de 200m et une superficie de 31 ha.

Carte N°07 : délimitation des zones d'étude



Source : élaborer sur la base des données de la direction de la culture

Dans notre cas d'étude les limites de protection ont été déterminées en prenant en considération les critères suivants :

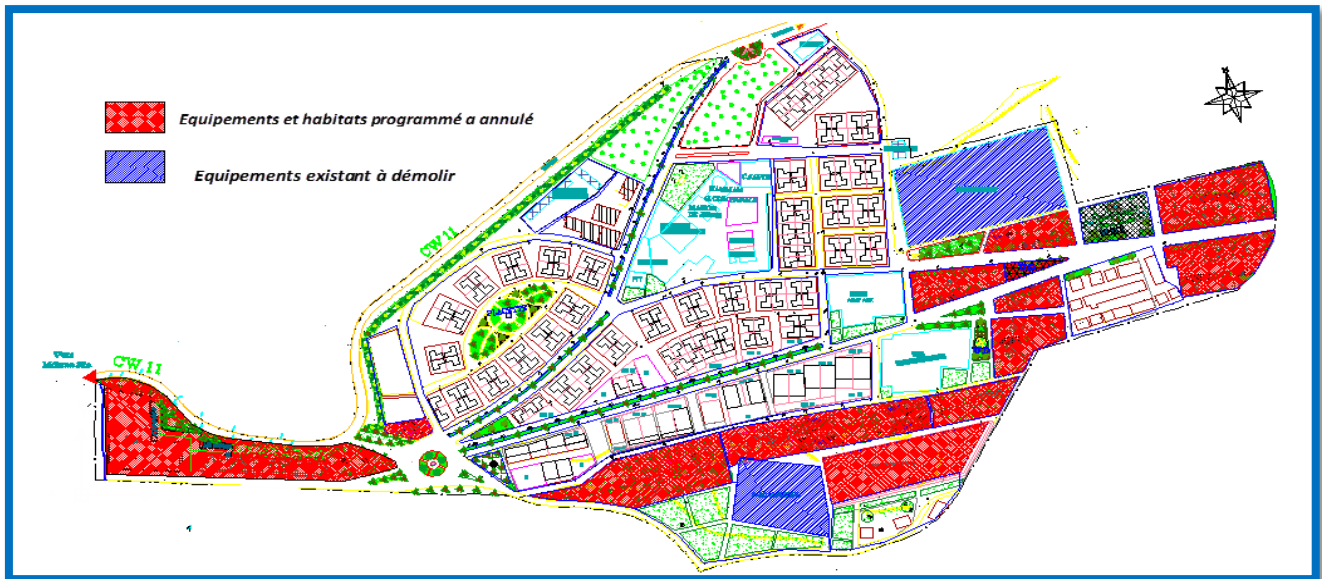
- Comme nos sites archéologiques sont très proches du village, on a délimité l'expansion de ce village en annulant le POS proposé et en gardant ce qui existe.
- Elimination de la route existante en proposant une déviation qui passe loin des sites (hors zone de protection).
- D'après la Loi N°04-98 et dans son article 47, on exclu de la zone protégée les propriétaires des fermes.

- Selon la direction de la culture, la zone de protection a été fixée en appliquant **la Loi N°04-98** portant protection du patrimoine culturel dans son article 17. le champ de visibilité est fixé à «..un minimum de deux cents (200) mètres... ».

Recommandations (interventions projetées):

Concernant la zone 1(village) :

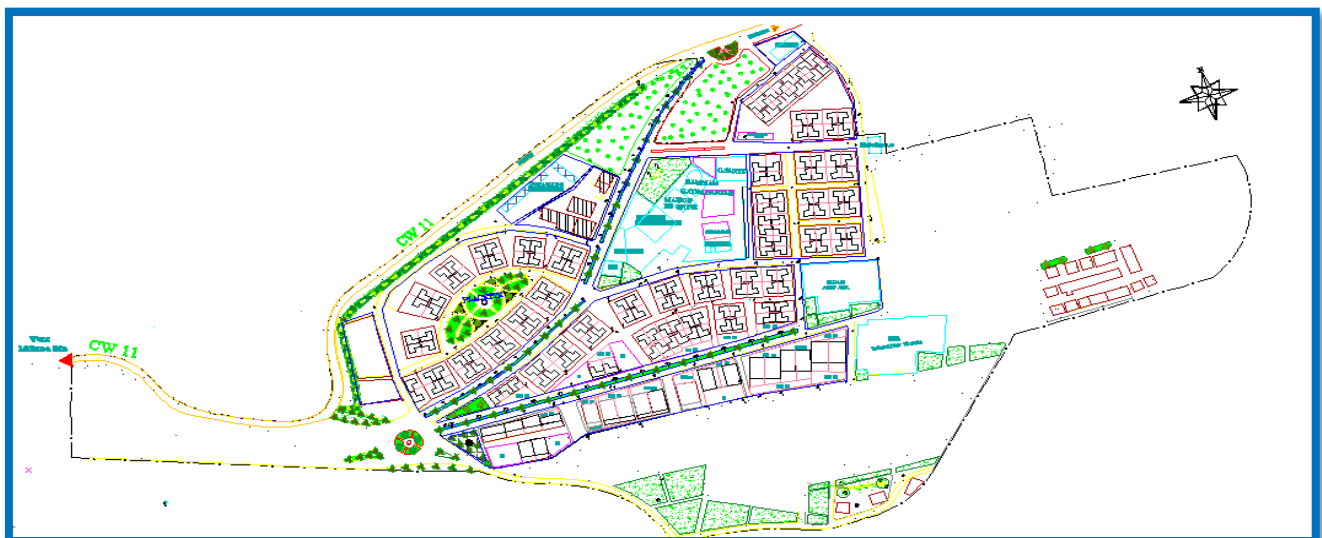
Figure N° 48: le POS programmé.



Source : POS 2012 Tagdempt.

- Annulé le POS afin de limiter l'expansion du village.

Figure N°49 : délimitation proposé

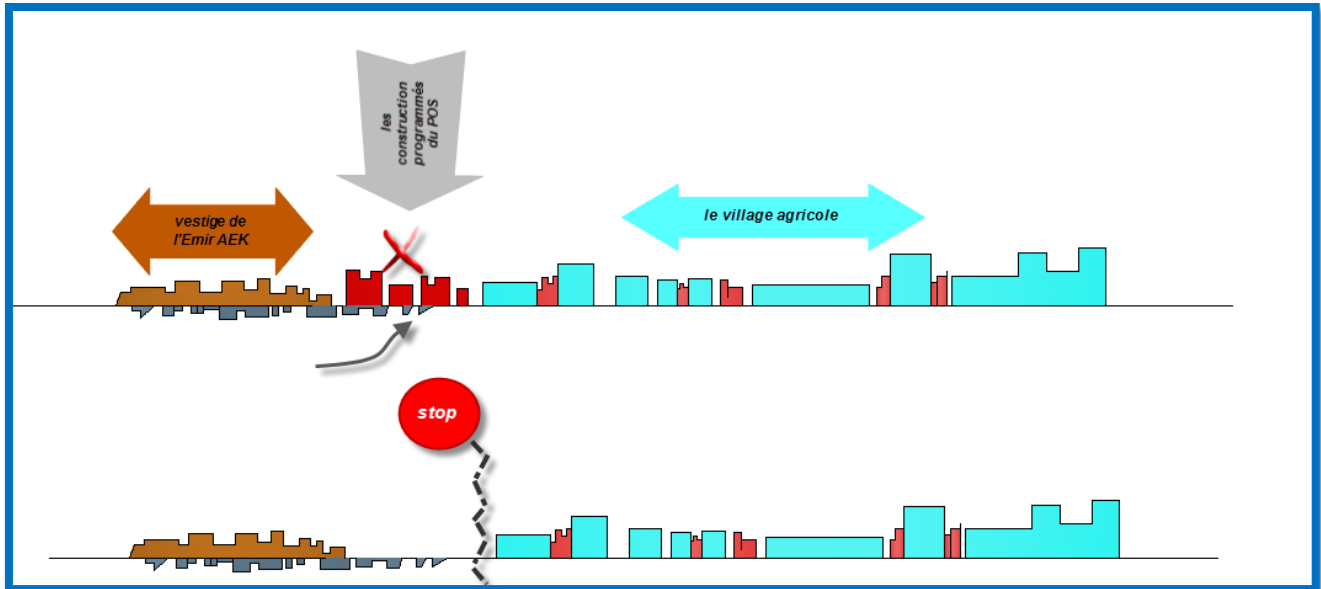


Source : les auteurs

- Transférer tous les logements et équipements programmé dans le POS à Ain Sarb (15km) de Tagdempt.

- POS non extensible.

Figure N° 50 : l'influence de l'urbanisation sur les sites archéologiques.

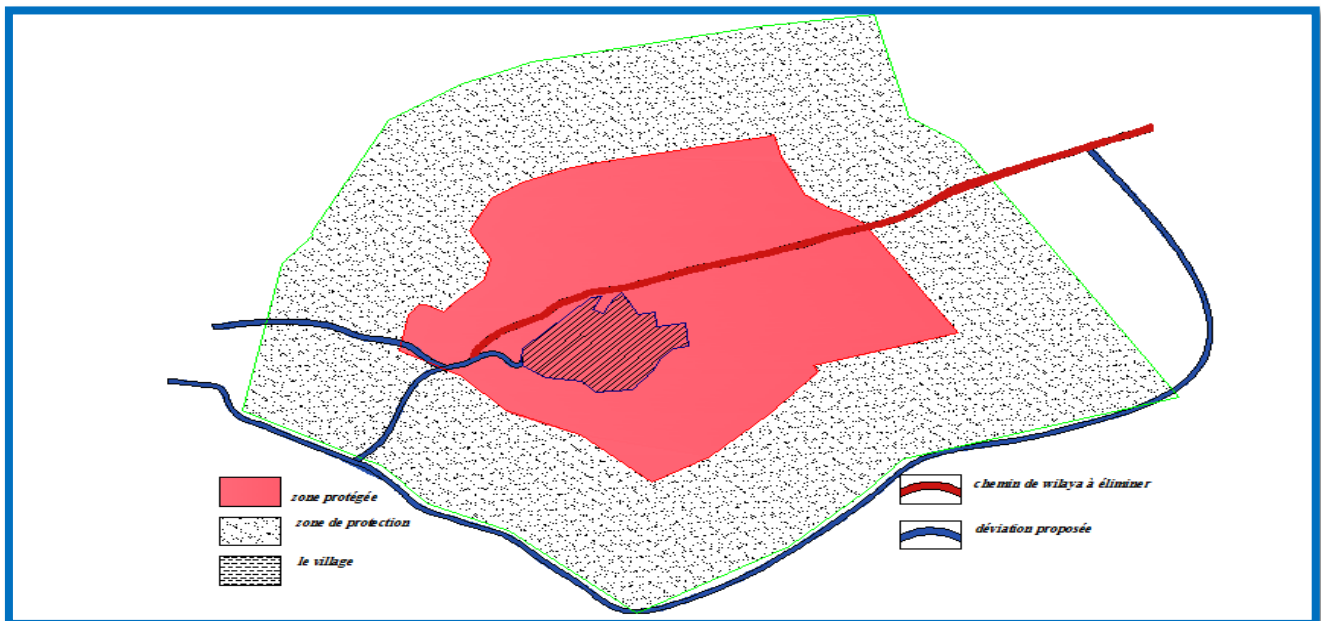


Source : réaliser par les auteurs.

Concernant la zone 2(zone protégée) :

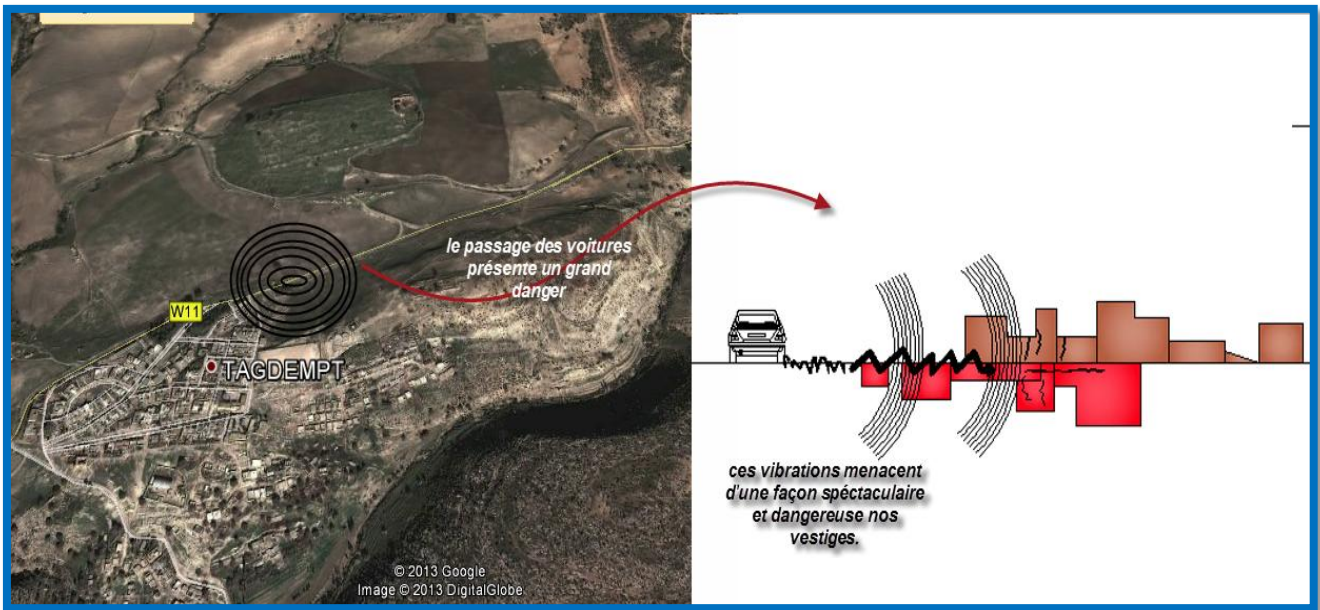
- éliminer le chemin de wilaya qui traverse cette zone en proposant une déviation hors la zone 2.

Figure N° 51 : l'élimination du chemin de wilaya.



Source : réaliser par les auteurs.

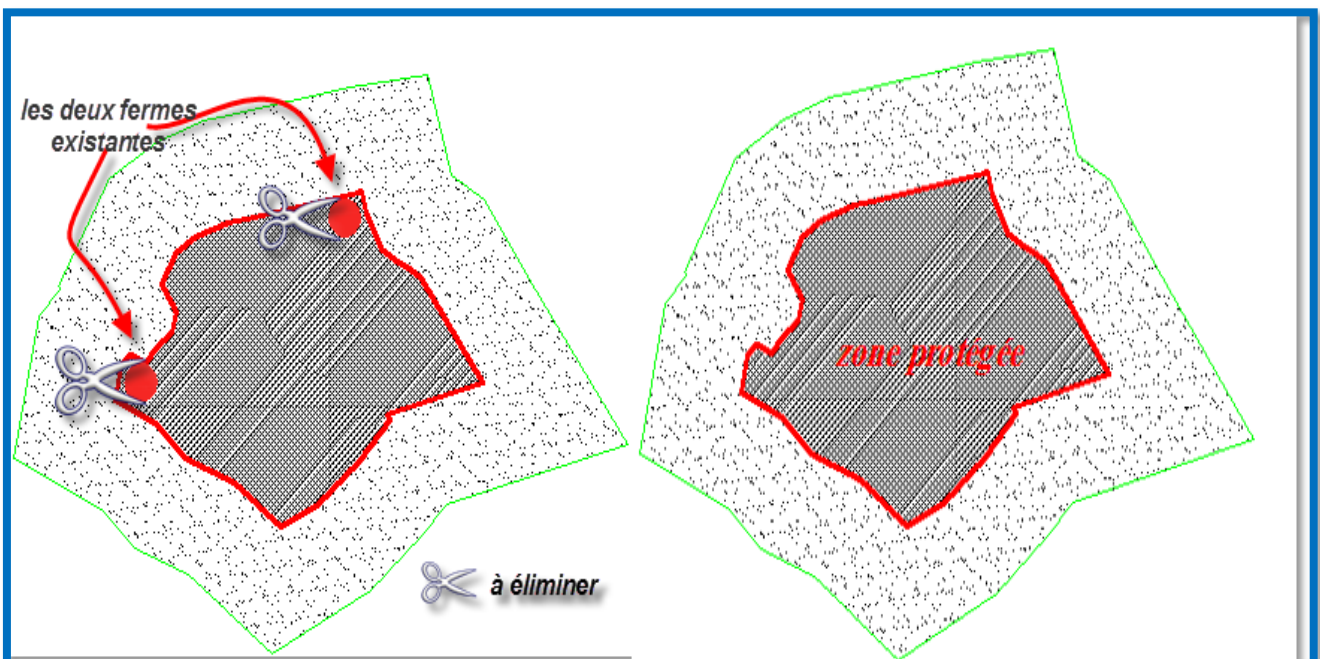
Figure N°52 : le danger du CW sur les vestiges.



Source : réaliser par les auteurs.

- Transférer les deux fermes qui sont a proximité des sites archéologiques.

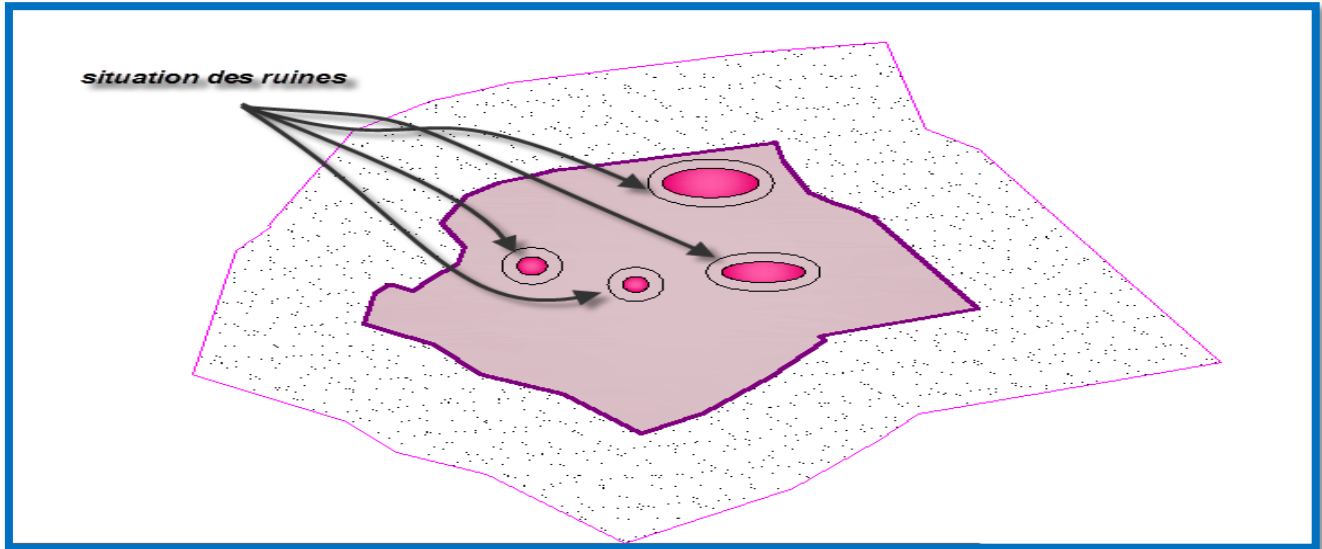
Figure N°53 : le transfère des deux fermes.



Source : réaliser par les auteurs.

- Identification des sites archéologiques pour effectuer les fouilles en créant des servitudes.

Figure N°54 : l'identification des sites et leurs servitudes.

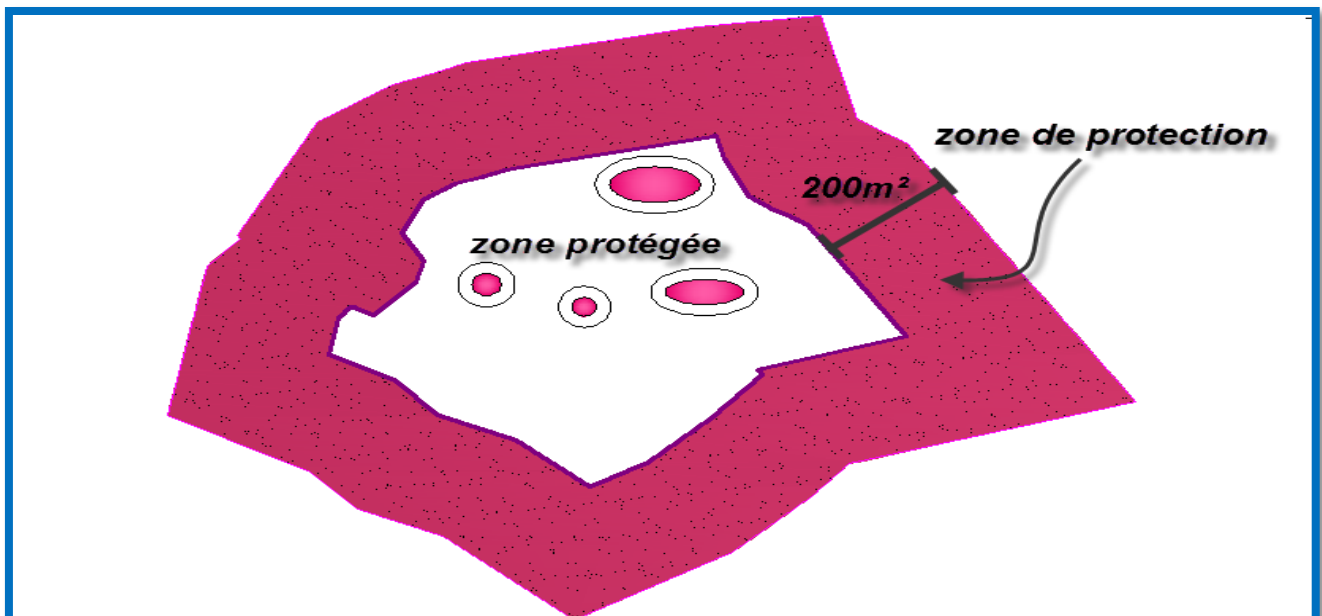


Source : réaliser par les auteurs.

Concernant la zone3 (zone de protection) :

- Selon le ministère de la culture la zone a été fixée et d'une largeur de 200m.

Figure N°55 : la zone de protection (zone 3).



Source : réaliser par les auteurs.



Plan de sauvegarde



deviation proposée

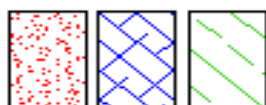
limite du village

limite de la zone de protection

limite de la zone protégée

zone de servitude

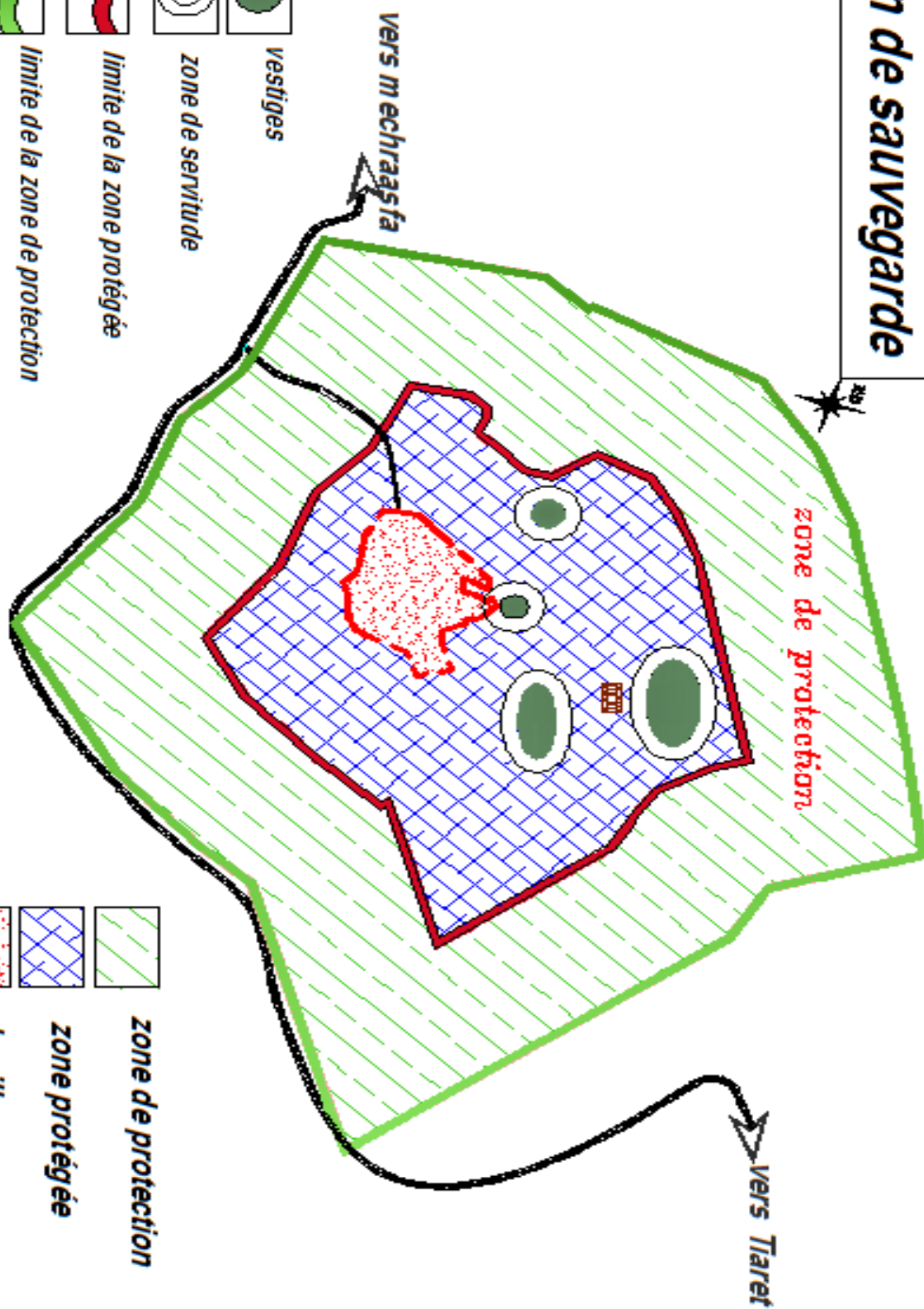
vestiges



le village

zone protégée

zone de protection



**AMÉNAGEMENT
PROPOSÉ**

1- Les données du site du projet :

Comme nous l'avons déjà expliqué dans le deuxième chapitre, la commune de Tagdempt s'étend sur une superficie de 60H

Elle est limité par :

- La commune de Guertoufa au nord.
- La commune de Mellakou au sud.
- La commune de Tiaret a l'est.
- La commune de Mechraa Sfa a l'ouest.

2- Les opérations d'intervention :

Au niveau de la première partie du troisième chapitre (PPMVSA) la zone a été subdivisée en trois zones dans la deuxième partie on va ajouter une quatrième zones qui veut dire que nous allons intervenir selon des différents niveaux :

1- Au niveau de la première zone (le village) :

- Reconvertir quelques maisons en équipements (locaux commerciaux) à fin que la zone proposé soit transformer en un centre artisanal (on transfert tout les RDC en locaux commerciaux et le 1^{er} étage restera en habitation).
- Pour embellir les façades extérieures on utilise sur les murs de la pierre et toutes les unités auront le même style des portes et fenêtres.
- Créer des espaces verts.

2- Au niveau de la deuxième et troisième zone (la zone protégée et la zone de protection) :

- Créer un parcours touristique a travers le quel les touristes peuvent visiter les deux sites archéologiques.
- Créer trois zones de repos identique suivant le programme :

désignation	superficie	quantité	Superficie totale
Le passage	54.84m ²	01	54.84m ²
La Toure	16m ²	01	16m ²
kiosque	12m ²	02	24m ²
Bloc sanitaire	5.59m ²	02	11.18m ²
aire de jeux	175.56m ²	01	175.56m ²
placette	120.75m ²	01	120.75m ²
Bassin	71.21m ²	01	71.21m ²
Espace libre	--	--	697.33m ²
Surface bâti	--	--	473.54m ²
Totale	--	--	1644.50m ²

3- Au niveau de la quatrième zone (le complexe) :

Suivant les besoin des touristes nous proposons de créer des équipements qui les satisferont telle que :

- Un musée ou le touriste peut voir le plan des sites archéologiques ou il découvrira les objets trouvés lors des fouilles effectuer dans les deux sites.
- Un laboratoire pour effectuer les fouilles.
- Une auberge et un réfectoire pour les chercheurs.
- Un théâtre.
- Des aires de stationnement.
- Une gare.

Suivant le programme :

Désignation	superficie	quantité	Superficie totale
Musée			
administration	20 m ²	01	20 m ²
Réception	09 m ²	02	18 m ²
Centre sanitaire	6.5 m ²	01	6.5 m ²
Sale de stockage	13 m ²	01	13 m ²
TOTALE		57.5 m²	
Laboratoire			
Labo	180 m ²	01	180 m ²
Restauration et conservation			
Salle de stockage	35 m ²	01	35 m ²
archives	60 m ²	01	60 m ²
parking	6 m ²	25	150
TOTALE		245 m²	
Auberge			
Chambre	22 m ²	12	264
halle	300 m ²	01	300 m ²
TOTALE		564 m²	
Réfectoire			
Cuisine	28 m ²	01	28 m ²
Toilette	07 m ²	01	07 m ²
Salle à mangé	75 m ²	01	75 m ²
Halle	23 m ²	01	23 m ²
Totale		133 m²	
placette			850 m ²
Théâtre			



Les coulisses	135 m ²	01	135 m ²
scène	128 m ²	01	128 m ²
Amphi	750 m ²	01	750 m ²
toilette	47 m ²	01	47 m ²
administration	28 m ²	01	28 m ²
Réception et salle d'attente	72 m ²	01	72 m ²
Totale		1160 m ²	
Parking	25 m ²	234	5850 m ²
gare		40m ²	
Autre		3820 m ²	
Totale		6770 m ²	
La totalité		10600 m ²	

Les principes d'intervention :

Pour atteindre un développement touristique dans notre projet on propose un aménagement dont les étapes sont les suivantes :

La 1ere étape :

Le principe de notre démarche est de créer un parcours touristique qui considère le complexe comme son point de départ en allant vers la première zone de repo puis les deux sites (site des Rostomides et la casbah de l'Emir AEK) en passant sur le hammam de l'Emir AEK et la mosquée de El Yakoubi et après les deux zones de repo ; la tournée finit dans le village là où les touristes font un tour dans le centre artisanal.

La 2eme étape :

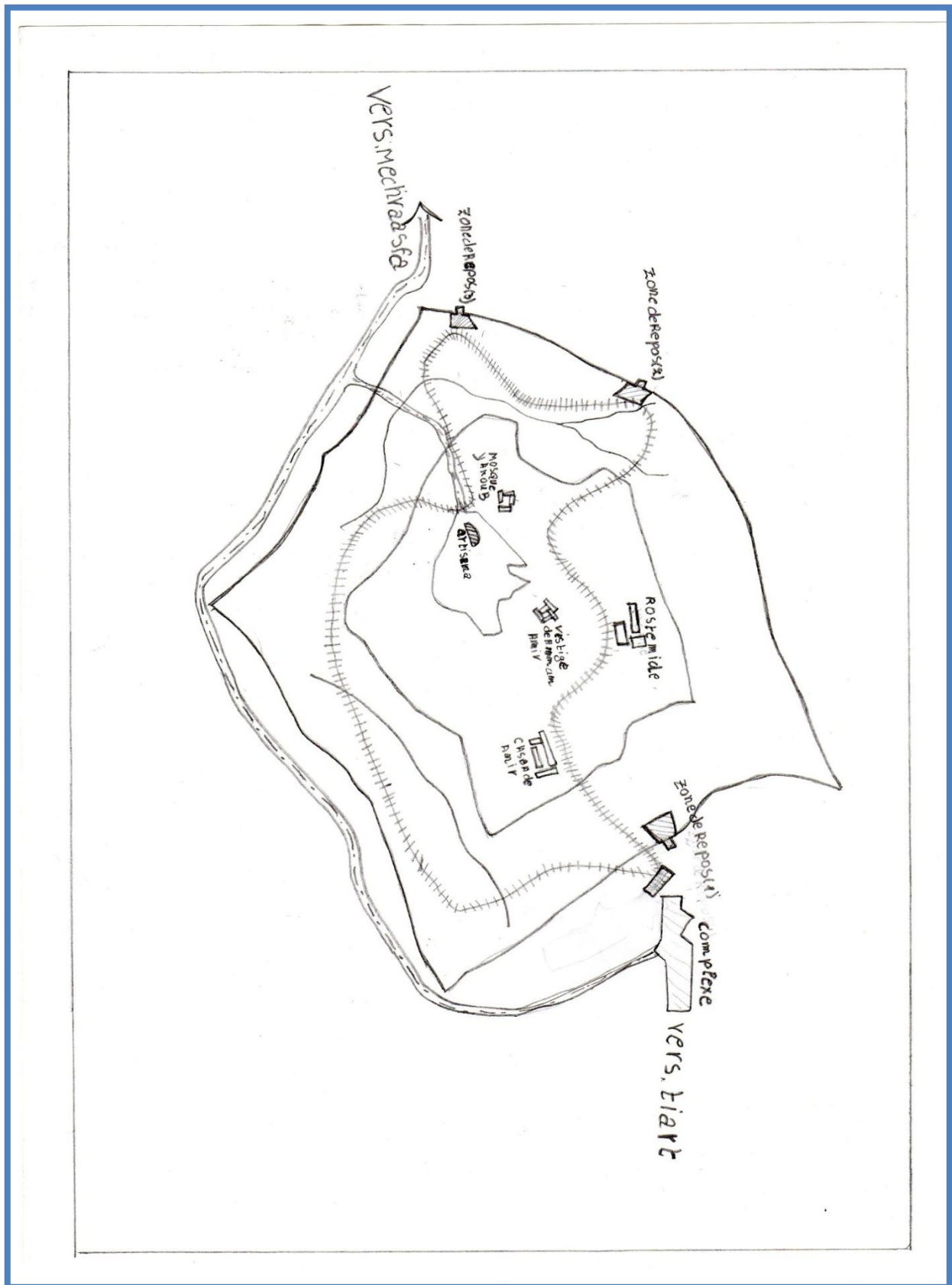
- *Dans le complexe proposé va y avoir :*
 - *Un musée ; dans le quel on narrera l'histoire de cette région à fin de sauvegarder ce précieux patrimoine. Le musée sera le début de la balade artistique, pour orienter le visiteur, lui donner les premiers notions et le laisser plus tard admirer la beauté des cette région.*
 - *Un théâtre qui sera un point de rencontre l'heure des occasions culturels et les fêtes. Quant à la place se situant en face elle servira de parcours pour les fantasias.*
 - *Le laboratoire : il sera l'élément essentiel de ce complexe où se dérouleront les fouilles archéologiques et permettra de préserver les ruines.*
 - *Le dortoir et le réfectoire sont spécialement destinés aux chercheurs et aux personnes qui viennent faire de la recherche sur l'histoire de la région.*
- *Les zones de repo :*

Notre zone va compter trois zones de repo et elles sont identiques, ces zones seront un lieu de rencontre, détente et loisir pour les familles et les petits enfants de 4ans à 10ans.
- *Le centre artisanal :*

Il sera un lieu qui permettra aux habitants de ce lieu de fructifier leur commerce et sera aussi un lieu de contacte entre les habitants et les touristes.

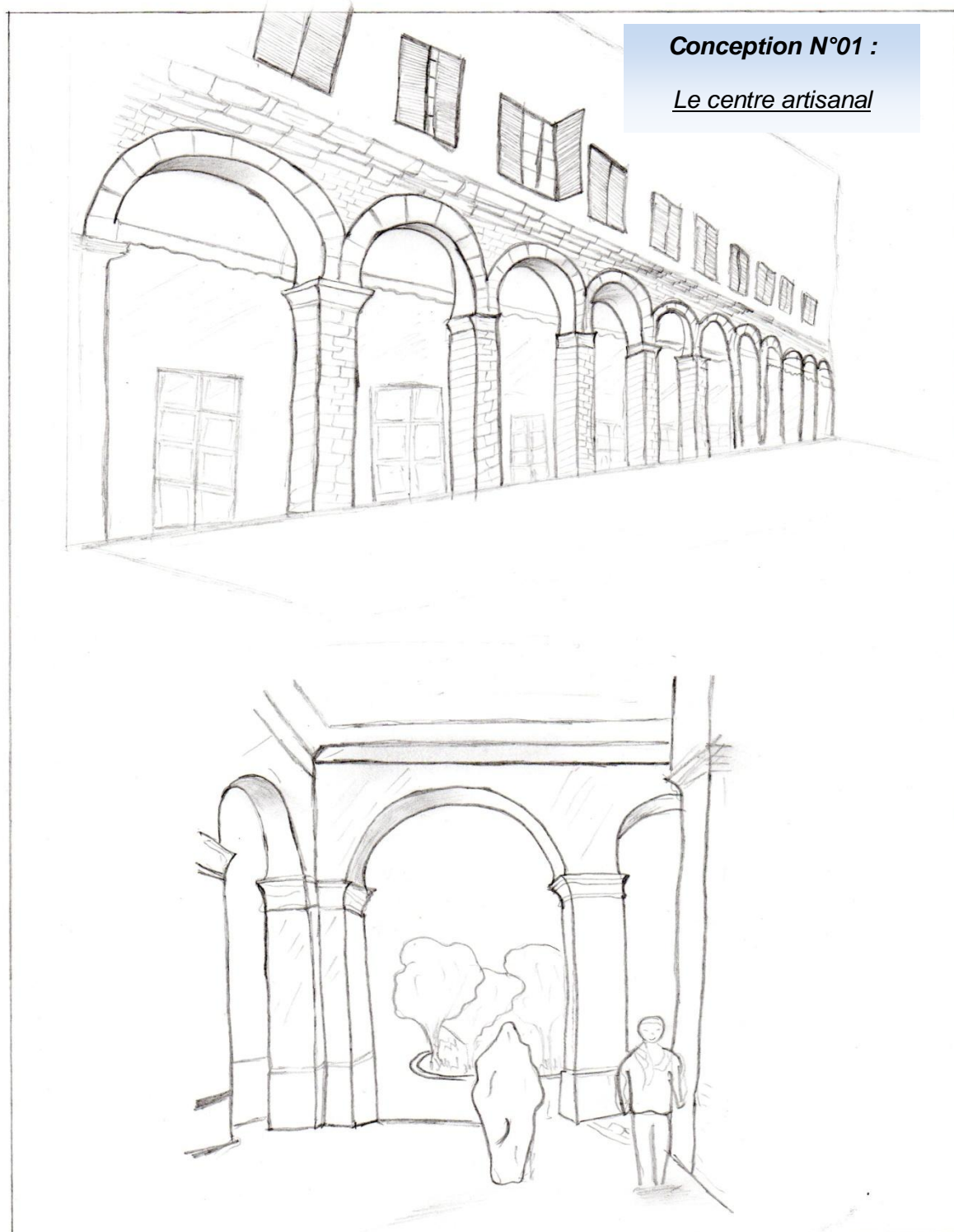
Le déplacement entre les zones est assuré par un petit chemin de fer à fin que les visiteurs puissent se déplacer facilement, si le visiteur n'a pas envi de prendre le chariot il peut prendre le passage piéton.

Aménagement proposé :



Réaliser par les auteurs

Le centre artisanal :



Réaliser par les auteurs.

L'aménagement proposé pour la zone de repo :

Conception N° 02 :

Les détails de la zone de repo.



Réaliser par les auteurs

L'aménagement proposé pour le complexe :

Conception N°03 :

Plan de masse



Réaliser par les auteurs.



Conception N° 04 :

Les détails du complexe

Réaliser par les auteurs.

CAHIER DE

CHARGE



Le cahier de charge :

1) Habitation :

Art 1: Le respect d'un cachet architectural uni pour les habitations à rénover.

Art 2: L'utilisation du type semi traditionnel pour les habitations à rénover et à reconvertir et les murs en pierre pour la conservation du cachet architectural.

Art 3: Les habitations doivent être RDC ou R+1, la hauteur est donc limitée afin de conserver la vue générale du village.

2) Équipements :

Art 4: les équipements ne doivent pas dépasser la hauteur des habitations.

Art 5: La mise en place des arcades et des colonnes spécifiques aux éléments historiques devant les locaux commerciaux programmés .

3) passage piéton :

Art 6: La largeur du passage piéton est comprise entre les 2m et 3m, et il doit être traité en pierre.

4) Espaces verts :

Art 7: tous les espaces verts programmés doivent être plantés et boisés.

5) L'éclairage public :

Art 8: L'installation de l'éclairage public doit être conçue d'une manière à assurer la sécurité et le confort des gens.

- Éclairage de la voie primaire.
- Éclairage des voies intérieures (secondaires et tertiaires).

6) Servitudes :

Art 9: Interdire le mouvement mécanique dans la zone protégée.

Art 10: Interdire toute construction dans la zone protégée.

Art 11: Mettre des clôtures autour des sites archéologiques.

**Suivant la loi 98/04 :***art 16 :*

Le classement est une mesure de protection définitive. Les biens culturels immobiliers classés appartenant à des propriétaires privés sont cessibles. Les effets du classement suivent ces biens culturels immobiliers classés en quelques mains qu'ils passent. Aucune servitude ne peut être établie par convention sur un bien culturel classé sans l'autorisation du ministre chargé de la culture.

Art 17 :

Les monuments historiques se définissent comme toute création architecturale isolée ou groupée qui témoigne d'une civilisation donnée, d'une évolution significative et d'un événement historique. Sont concernés, notamment les œuvres monumentales architecturales, de peinture, de sculpture, d'art décoratif, de calligraphie arabe, les édifices ou ensembles monumentaux à caractère religieux, militaire, civil, agricole ou industriel, les structures de l'époque préhistorique, monuments funéraires, cimetières, grottes, abris sous-roche, peintures et gravures rupestres, les monuments commémoratifs, les structures ou les éléments isolés ayant un rapport avec les grands événements de l'histoire nationale.

Ils sont soumis au classement par arrêté du ministre chargé de la culture après avis de la commission nationale des biens culturels, sur sa propre initiative ou de toute personne y ayant intérêt.

L'arrêté de classement s'étend aux immeubles bâtis ou non bâtis situés dans une zone de protection qui consiste en une relation de visibilité entre le monument historique et ces abords desquels il est inséparable.

Le champ de visibilité dont la distance est fixée à un minimum de deux cents (200) mètres peut être étendu afin d'éviter notamment la destruction des perspectives monumentales comprises dans cette zone; son extension est laissée à l'appréciation du ministre chargé de la culture sur proposition de la commission nationale des biens culturels.

Art 21 :

Sont soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture tous les travaux de conservation, de restauration, de remise en état, d'adjonction, de changement et d'urbanisme à entreprendre sur les sites historiques proposés au classement ou classés ou sur les immobiliers dans la zone de protection. Sont également soumis à l'autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture, les travaux ci-après, à entreprendre dans la zone de protection du monument historique, classé ou proposé au classement:

- les travaux d'infrastructures tels que l'installation des réseaux électriques et téléphoniques, aériens ou souterrains, des conduites de gaz, d'eau potable et



d'assainissement, ainsi que tous travaux susceptibles de constituer une agression, visuelle portant atteinte à l'aspect architectural du monument concerné;

- l'implantation d'industries ou de grands travaux publics ou privés;
- les travaux de déboisement ainsi que de reboisement lorsque ceux-ci sont de nature à affecter l'aspect extérieur du monument concerné.

Art 24 :

Le morcellement, le partage ou le lotissement des monuments historiques classés ou proposés au classement sont interdits, sauf sur autorisation préalable du ministre chargé de la culture, après avis de la commission nationale des biens culturels.

Art25 :

L'occupation et l'utilisation du monument historique qui doit s'adapter aux exigences de la conservation sont soumises à l'autorisation préalable du ministre chargé de la culture. Il est tenu de se conformer aux servitudes en matière d'occupation, d'utilisation ou de réutilisation de l'immeuble, énoncées dans l'arrêté de classement.

Art26 :

Tous les travaux quelle que soit leur nature, sur des monuments historiques classés ou proposés au classement sont exécutés sous le contrôle technique des services du ministère chargé de la culture.

Art 27 :

Toute organisation de spectacles dans et sur les biens culturels immobiliers proposés au classement, classés ou inscrits sur la liste de l'inventaire supplémentaire, est soumise à autorisation préalable des services du ministère chargé de la culture. Cette autorisation est également requise pour toute prise de vue photographique ou cinématographique.

Art 36 :

Les réserves inscrites sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou classées doivent être portées à la connaissance des autorités chargées de l'élaboration des plans directeurs et d'urbanisme et des plans d'occupation des sols au niveau de chaque commune.



Art 37 :

La mise à jour des vestiges enfouis par une opération de recherche archéologique aboutit à la constitution d'un site archéologique.

Art 43 :

Les secteurs sauvegardés sont dotés d'un plan permanent de sauvegarde et de mise en valeur tenant lieu de plan d'occupation des sols.

Art 46 :

Les biens culturels immobiliers classés ou proposés au classement peuvent faire l'objet d'une expropriation pour cause d'utilité publique par l'Etat en vue d'en assurer la protection et la sauvegarde. Sont également concernés les immeubles compris dans leur zone de protection et qui permettent d'isoler, d'assainir ou de dégager l'immeuble classé ou proposé au classement ainsi que ceux qui sont inclus dans les secteurs sauvegardés.

Art 47 :

L'expropriation pour cause d'utilité publique est poursuivie conformément à la législation en vigueur dans le but de sauvegarder les biens immobiliers notamment dans les cas suivants:

- refus du propriétaire de se conformer aux prescriptions et servitudes imposées par la mesure de protection;
- lorsque le propriétaire se trouve dans l'impossibilité d'entreprendre les travaux prescrits, même dans le cas d'une aide financière de l'Etat;
- lorsque l'occupation ou l'utilisation du bien culturel est incompatible avec les exigences de la conservation et que le propriétaire oppose un refus de remédier à cette situation;
- lorsque le partage de l'immeuble porte atteinte à l'intégrité du bien culturel et a pour effet d'en modifier le parcellaire.

Art 48 :

Toute aliénation, à titre onéreux d'un bien culturel immobilier classé, proposé au classement, inscrit sur la liste de l'inventaire supplémentaire ou compris dans un secteur sauvegardé peut donner lieu à l'exercice du droit de préemption par l'Etat.



Conclusion :

Tagdempt a été classé un patrimoine nationale et après les analyses effectuées nous en avons déduit des problèmes qui le menace alors pour résoudre ces problèmes nous nous sommes appuyer sur les points suivants :

- Proposer un plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques.
- La délimitation du village en annulant le POS.
- Proposition d'un plan d'aménagement qui satisfaira les besoins des habitants et les touristes, et leur assurer le confort.
- Création d'un parcours touristique.

BIBLIOGRAPHIE



Bibliographie

- **Ouvrages généraux :**

- 1) *F. Choay et P. Merlin(2005), dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement, en France.*
- 2) *Amar Belkhodja(2012), Tiaret. Mémoire-Miroir Editions el Kalima, Alger.*
- 3) *Livre de : L'émir Abdelkader.*
- 4) *Tigzirt un patrimoine en péril, université d'Oran, Département de l'architecture, 2009.*
- 5) *Hafssi.F.Z(2012), mémoire pour une conservation intégrée des sites archéologiques dans la politique nationale de l'aménagement du territoire ; cas d'étude Souk-Ahras.*
- 6) *Anne Warnette et Pierre Upêt, mémoire de : Mise en valeur des sites archéologiques on milieu urbain.*
- 7) *Znikhri Saïd, Atouane Abdeslam, Saidatte Hanane (2006-2009); mémoire de : réhabilitation des sites historique ; cas d'étude KsarAdgha la wilaya de Adrar. Institut national de la formation personnelle, Ghardaïa, spécialité : Restauration des monuments archéologiques.*
- 8) *Mdm Ripault Megerand, mémoire de : villages socialistes algériens.*

- **Le colloque :**

Quatrième Rencontre Internationale sur le Patrimoine Architectural Méditerranéen- RIPAM 4.

Dr. Arch. Amina ABDESSEMED-FOUFA, Plan de protection et de mise en valeur des sites archéologiques de CHERCHELL (PPMVSA), Université « Saad Dahleb » de Blida. M'SILA 10-12 Avril 2012 Algérie.

- **Les sites :**

- www.interieur.gov.dz.
- www.Wikipedia.org.
- www.linternaute.com.
- www.Techno-science.net.
- www.tourisme-Tiaret.com.
- www.unwto.org/fr.
- www.umc.edu.dz.
- www.ont.dz.